



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe et CAFEP-CAPES

Section : documentation

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Philippe Marcerou, président du jury

Bénédicte Favron, secrétaire générale du jury

Bérengère Stassin, vice-présidente du jury

Dominique Terrien, vice-président du jury

Pour la troisième année, en 2024, la session du CAPES externe de documentation, couplée au CAFEP de documentation, a été régie par l'arrêté du 25 janvier 2021¹. Le présent rapport de jury reprend de nombreuses remarques formulées lors des exercices précédents.

Comme en 2023, le directoire du concours était composé de quatre membres : Mme Bénédicte Favron, professeure documentaliste au lycée privé Sainte-Ursule à Tours, secrétaire générale, M. Philippe Marcerou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président, Mme Bérengère Stassin, maîtresse de conférences à l'université de Lorraine, vice-présidente, M. Dominique Terrien, directeur académique des services de l'Éducation nationale du département de la Creuse, vice-président.

Le jury était composé de 67 membres, venus d'une pluralité d'académies et d'horizons professionnels : professeurs documentalistes pour une moitié, mais aussi inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, inspecteurs pédagogiques régionaux, professeurs agrégés, conservateurs des bibliothèques, professeurs des universités, maîtres de conférences, personnels de direction, attachés d'administration, etc. En plus des 67 membres du jury au sens strict, quatre personnes relevant de la filière administrative ont été sollicitées pour les oraux.

Le jury a reçu l'appui de la sous-direction du recrutement (bureau DGRH-D3) de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, mais aussi, lors des épreuves d'admission, des services du rectorat de l'académie de Reims, du lycée Libergier à Reims et du site CANOPÉ de l'académie de Reims ; un remerciement collectif va aux équipes et à leurs responsables.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Table des matières

Partie 1 : Informations générales sur le concours	4
1. Le jury et ses attendus	4
1.1 Composition du jury	4
1.2 Un recrutement de cadres, responsables d'élèves au sein d'une équipe pédagogique et d'une communauté éducative ...	4
2. Statistiques du concours.....	5
Partie 2 : Les épreuves d'admissibilité du concours	6
1. Remarques générales sur les deux épreuves.....	6
2. Épreuve disciplinaire	7
2.1 Les attendus généraux	8
2.2 Éléments de corrigé pour l'épreuve disciplinaire - session 2024	9
3. Épreuve disciplinaire appliquée – session 2024.....	11
3.1 Remarques générales.....	12
3.2 Indications de correction relatives au sujet de la session 2024.....	14
Partie 3 : Les épreuves d'admission du concours	20
1. Remarques générales sur les attendus des deux épreuves	20
2. L'épreuve 1 d'admission : la leçon.....	20
2.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve.....	20
2.2. Remarques générales sur l'épreuve de leçon	21
2.3. Modalités pratiques	21
2.3.1. Temps de préparation : environnement du candidat	22
2.3.2. Le temps d'interrogation	23
2.4. Attendus, remarques et conseils aux candidats.....	23
2.4.3. L'exposé de l'épreuve 1	24
2.4.4. L'entretien de l'épreuve 1.....	26
2.5. Exemples de sujets (BTS)	26
2.6 Sujets donnés en 2024	30
3. L'épreuve 2 d'admission : l'entretien	31
3.1. Rappel du texte réglementaire.....	32
3.2. Bilan et conseils aux candidats.....	32
3.3. Des exemples de mises en situation soumises aux candidats	33
3.3.1. Les sujets de mise en situation numéro 1.....	33
3.3.2. Les sujets de mise en situation numéro 2.....	35

Partie 1 : Informations générales sur le concours

1. Le jury et ses attendus

1.1 Composition du jury

La composition du jury fait l'objet d'un arrêté².

Pour la session 2024, le jury était composé de 67 membres (35 femmes, 32 hommes) dont 34 professeurs documentalistes, auxquels s'ajoutent quatre personnes relevant de la filière administrative, sollicitées spécifiquement pour les oraux. La plupart des académies étaient représentées. Comme les années précédentes, les membres du jury autres que les professeurs documentalistes relèvent de plusieurs corps de catégorie A de la fonction publique : inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, proviseurs et principaux, attachés d'administration, enseignants relevant des établissements privés sous contrat, cadres de collectivités territoriales ou d'autres ministères, maîtres de conférences et professeurs des universités.

Tableau n°1 : composition par corps d'origine du jury

Professeurs certifiés de documentation	34
Professeurs des universités	2
Maîtres de conférences	5
Inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche	2
Directeur académique des services de l'Éducation nationale	1
Inspecteurs pédagogiques régionaux	8
Personnels de direction	5
Conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques	2
Professeur agrégé	1
Personnes à compétences particulières (maîtres de conférences en université privée, ingénieurs d'études, etc.)	7
TOTAL DES MEMBRES DU JURY	67
Personnels administratifs sollicités pour l'oral	4

Source : jury, 2024

En 2024, le déroulé des épreuves a été identique à celui de la session 2023. Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs de profils différents. Les commissions d'oral, composées de trois personnes, respectent le principe de parité ; un professeur documentaliste est présent dans chaque commission d'oral.

1.2 Un recrutement de cadres, responsables d'élèves au sein d'une équipe pédagogique et d'une communauté éducative

Le concours du CAPES externe de documentation doit permettre le recrutement de cadres pédagogiques capables, dès la rentrée suivant leur réussite au concours, d'exercer leur métier.

Aussi, les candidats doivent démontrer leurs capacités de réflexion, d'argumentation et d'expression. La concision, la capacité à problématiser des sujets sont des qualités nécessaires à leur exercice professionnel. En outre, ils doivent faire la preuve qu'ils ont acquis les savoirs académiques nécessaires (sciences de l'information

² Arrêté du 31 janvier 2024.

et de la communication et sciences connexes) et qu'ils ont une bonne compréhension des enjeux éducatifs, tout comme des règles de l'éthique et de la déontologie professionnelles.

Bien qu'il s'agisse d'un concours externe, il est nécessaire que les candidats aient une bonne connaissance des textes de référence (référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013, circulaire de missions des professeurs documentalistes de 2017, etc.), mais surtout qu'ils en aient à la fois une vision pratique, acquise lors de stages par exemple, et une représentation réaliste : le jury constate que de nombreux candidats n'ont qu'une idée imprécise des conditions de leur futur métier et n'ont pas fait l'effort nécessaire de se renseigner suffisamment sur celui-ci.

2. Statistiques du concours

Tableau n°2 : nombre et moyennes des candidats

	CAPES	CAFEP
Nombre de candidats inscrits	2024 : 877 2023 : 829 2022 : 765 2021 : 1261 2020 : 1337 2019 : 1600 2018 : 1734	2024 : 178 2023 : 198 2022 : 162 2021 : 198 2020 : 229 2019 : 266 2018 : 273
ADMISSIBILITE		
Nombre de candidats présents	2024 : 396 2023 : 386 2022 : 219 2021 : 577 2020 : 600 2019 : 699 2018 : 754	2024 : 75 2023 : 94 2022 : 38 2021 : 81 2020 : 89 2019 : 106 2018 : 109
Nombre de postes	2024 : 122 2023 : 120 2022 : 120 2021 : 130 2020 : 130 2019 : 140 2018 : 155	2024 : 14 2023 : 14 2022 : 22 2021 : 23 2020 : 27 2019 : 24 2018 : 23
Nombre d'admissibles	2024 : 198 2023 : 190 2022 : 186 2021 : 261	2024 : 27 2023 : 46 2022 : 33 2021 : 27
Moyenne du dernier admissible	9,25 ⁽⁸⁾	9,25 ⁽⁸⁾

ADMISSION		
Nombre de candidats présents	2024 : 180 2023 : 186	2024 : 26 2023 : 45
Nombre des admis	2024 : 122 2023 : 120 2022 : 115 2021 : 130 2020 : 130 2019 : 140 2018 : 155	2024 : 14 2023 : 9 2022 : 9 2021 : 12 2020 : 19 2019 : 19 2018 : 23
Moyenne générale sur 20 du dernier admis	2024 : 9,5/20³ 2023 : 10,22 2022 : 9,33 2021 : 9,79 2020 : 11,5 2019 : 9,68 2018 : 9,98	2024 : 10,5³ 2023 : 9,9 2022 : 9,57 2021 : 9,43 2020 : 10,05 2019 : 8,9 2018 : 8,02

Source : jury, 2024

En 2024, si le jury a vu, à l'issue des épreuves écrites, la barre d'admissibilité relevée de 1,25 point, les résultats d'admission ont baissé, particulièrement au CAPES⁴, dont la barre d'admission, disjointe de celle du CAFEP, est fixée à 9,4/20 (11/20 au CAFEP). Comme l'an passé, on constate, globalement, sur les deux concours, que si dix candidats sont inscrits, quatre sont présents aux épreuves écrites, trois n'obtiennent pas une note éliminatoire, deux sont admissibles et un est admis.

Partie 2 : Les épreuves d'admissibilité du concours

1. Remarques générales sur les deux épreuves

Chaque épreuve doit conduire le candidat à rédiger des écrits structurés. Ces écrits témoignent de la maîtrise de la langue française par le candidat. Les copies peuvent être pénalisées en raison d'une orthographe ou d'une syntaxe fautive (jusqu'à deux points) voire éliminées, notamment si l'orthographe ou la syntaxe compromettent la compréhension du propos. Le jury rappelle que ces éléments font partie de l'évaluation et renvoie les candidats au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (compétence commune : « Maîtriser la langue française à des fins de communication »). La copie doit être écrite lisiblement et entièrement rédigée. Chaque phrase doit être correctement structurée. Il est recommandé notamment d'utiliser des connecteurs logiques pour fluidifier le propos. Si, dans l'une des épreuves, le candidat choisit de produire un tableau ou un schéma, il ne peut s'agir que d'un support qui ne le dispense pas d'une formulation explicite de son contenu et d'une présentation précise du document. L'utilisation d'un vocabulaire précis et varié, tout comme le registre de langue employé sont examinés attentivement par le jury : il convient d'éviter des

³ Une liste complémentaire de cinq noms a été prévue pour le CAPES. La « barre » d'inscription sur cette liste est fixée à 9,16/20. Une liste complémentaire d'un nom a été prévue pour le CAFEP. La « barre » d'inscription sur cette liste est fixée à 10,58/20.

⁴ Il est possible que le relèvement de la barre d'admissibilité ait eu, au CAPES, pour conséquence paradoxale un abaissement de la barre d'admission. Parmi les candidats admissibles, le nombre de défections (18) a été, cette année, particulièrement élevé. Mécaniquement, le nombre de candidats recevables à proportion du nombre de postes ouverts était potentiellement plus faible.

expressions familières ou triviales, particulièrement à l'oral, ou, à l'écrit, les abréviations non explicitées. Le jury rappelle en outre que l'utilisation de sigles répond à une règle et qu'il faut développer chaque sigle à la première utilisation, à l'exception des acronymes d'autorité (par exemple : CNRS).

Tableau n°4 : résultats d'ensemble aux deux épreuves d'admission (2024)

	Epreuve disciplinaire	Epreuve disciplinaire appliquée
Moyenne générale	8,98	9,28
Ecart type	4,53	4,35
Médiane	8,40	9,30

Source : jury, 2024

Le jury relève que plus du quart des candidats présents aux épreuves écrites ont été éliminés en raison d'une note strictement inférieure à 5/20 à l'une des deux épreuves (note éliminatoire).

Comme l'an passé, le jury a fait le choix d'harmoniser les barres d'admissibilité des deux concours du CAPES et du CAFEP : les candidats non-éliminés dont la note moyenne était égale à 9,25/20 (37 points avec les coefficients) ont été déclarés admissibles, soit 198 candidats au CAPES et 27 au CAFEP.

2. Épreuve disciplinaire

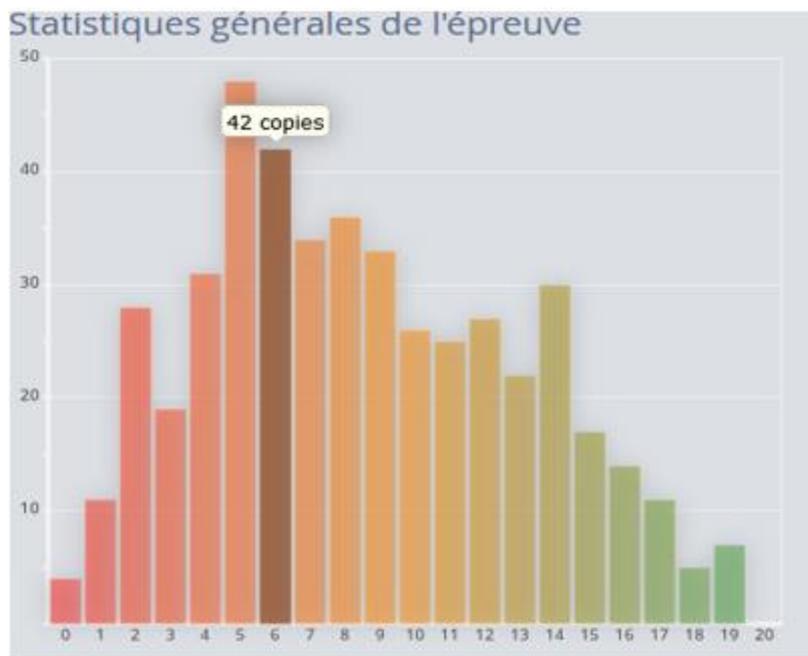
L'épreuve disciplinaire vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires en sciences de l'information et de la communication du candidat. À partir d'un ou plusieurs extraits de texte(s) d'un même auteur, le candidat rédige une composition qui propose une problématique, une analyse et une mise en discussion en mobilisant ses savoirs scientifiques. Il s'attache à montrer en quoi la thématique retenue renvoie à la réalité du contexte scolaire du système éducatif français contemporain et des missions du professeur documentaliste. Il peut, le cas échéant, s'appuyer sur son expérience professionnelle et/ou ses observations de situations professionnelles.

Durée : 5 heures

Coefficient : 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale strictement égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Les copies corrigées se répartissent en quatre groupes (Figure 1 ci-dessous). 94 copies ont obtenu une note strictement inférieure à 5/20 et les candidats ont donc été éliminés. 120 copies reçoivent une note comprise entre 5/20 et 8/20, 105, une note comprise entre 8/20 et 11/20. Un tiers de l'effectif environ obtient une note supérieure ou égale à 11/20. Le résultat moyen est supérieur de 0,2 point à celui constaté l'an passé à cette épreuve.

Figure n°1 : épreuve disciplinaire - répartition des notes des candidats de la session 2024



Source : VIATIQUE⁵, 2024

2.1 Les attendus généraux

L'épreuve disciplinaire consiste à rédiger une composition à partir d'un extrait de texte ou de plusieurs extraits de textes d'un même auteur. Cet auteur est un chercheur en sciences de l'information et de la communication (SIC) ou dans une discipline connexe (sciences de l'éducation, sociologie, etc.). L'extrait de texte porte nécessairement sur une thématique ancrée dans le champ des SIC : par exemple, théories de l'information et/ou de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre, information scientifique et technique, médias, recherche et évaluation de l'information, circuits de diffusion, veille, usages et médiations, approches cognitives de l'information (processus de recherche, de sélection, de lecture, etc.). Le candidat doit développer une problématique qui renvoie à des enjeux pédagogiques et éducatifs liés au métier de professeur documentaliste.

Plus particulièrement, l'épreuve disciplinaire appliquée vise à évaluer la capacité du candidat à organiser une démonstration, à l'étayer par des connaissances théoriques et épistémologiques précises relevant des SIC, tout en ancrant sa réflexion dans la réalité du contexte scolaire du système éducatif français et des missions du professeur documentaliste. En aucun cas, il ne s'agit de faire un commentaire de texte, mais le candidat peut y faire référence. La forme attendue est donc une composition, c'est-à-dire un écrit structuré dans lequel tout est rédigé (pas de titres, pas de sous-titres, pas de liste à tirets, etc.) et qui laisse apparaître une réflexion autour d'une problématique. La composition comprend une introduction qui annonce le plan, un développement problématisé composé de plusieurs parties et une conclusion.

Pour l'évaluation de l'épreuve disciplinaire, le jury a apprécié de trouver dans les copies une démonstration étayée sur des références précises, une réflexion sur les enjeux info-documentaires, pédagogiques, éducatifs, etc. En revanche, il a pénalisé les fautes d'orthographe, de syntaxe, de grammaire ainsi qu'un vocabulaire non adapté à l'épreuve. Le non-respect du plan annoncé ou l'absence de plan en introduction, une problématique trop longue et peu claire ou l'absence de problématique, une paraphrase du texte proposé et une absence de mise en lien avec la réalité du contexte scolaire et/ou des pratiques des élèves, ou encore une représentation faussée du métier de professeur documentaliste et une connaissance insuffisante de ses missions ont constitué

⁵ Plateforme de correction dématérialisée.

des défauts présents dans de trop nombreuses copies. En outre, le jury a relevé, cette année, quelques rares copies totalement ou partiellement hors sujet.

2.2 Éléments de corrigé pour l'épreuve disciplinaire - session 2024

Les extraits de texte proposés par le sujet sont issus des travaux d'Anne Cordier qui est professeure en sciences de l'information et de la communication, spécialiste, notamment, des pratiques informationnelles des adolescents. Elle inscrit ses travaux dans le cadre de l'anthropologie des savoirs et, en appui sur une analyse de « biographies informationnelles », propose une critique des discours alarmistes et des paniques morales qui entourent les pratiques numériques des adolescents. Le premier extrait est issu d'un article intitulé « Et si on enseignant l'incertitude pour construire une culture de l'information ? » publié dans le n° 42 de la revue *Communication et Organisation* en 2012. L'auteure démontre que le développement de la culture de l'information passe aussi par celui de l'esprit critique des individus afin de leur permettre de se mouvoir et de se repérer dans un environnement informationnel marqué par la complexité et l'instabilité (p. ex. variété des sources et des formats, exposition à des « risques informationnels », propagation virale et affective des contenus, etc.). Dans le second extrait, issu de l'ouvrage *Grandir informés* (publié en 2023 aux Éditions C&F), elle rend compte du rôle des émotions (tantôt levier, tantôt barrière) dans les démarches de recherche d'information des élèves et plus largement dans le développement des connaissances, ainsi que de la nécessité de les prendre en compte dans le processus d'apprentissage. Ces deux extraits font écho à d'autres travaux de chercheurs spécialistes de ces questions, comme Nicole Boubée ou André Tricot. La première montre qu'il est nécessaire de mieux prendre en compte la dimension émotionnelle de la recherche d'information et donc la manifestation des émotions dans les pratiques informationnelles des élèves et des étudiants, et ce, afin de repenser la partie didactique de l'éducation à la culture informationnelle. Le second interroge la place du plaisir dans les processus d'apprentissage selon qu'il est lié au fait même d'apprendre (satisfaisant, épanouissant) ou plutôt à la situation (joyeuse, ludique) dans laquelle on apprend.

Proposition de corrigé

Thématique du texte : comment apprendre à s'informer ?

Questionnements et problématiques possibles :

Comment apprendre aux élèves à relier les savoirs et à co-construire du sens dans un environnement informationnel complexe ?

Dans quelles mesures le professeur documentaliste peut-il accompagner les pratiques informationnelles des « enfants, adolescents et jeunes adultes » ?

En quoi le professeur documentaliste, en réinvestissant une relation élève-professeur basée sur l'échange, peut-il développer les compétences numériques attendues pour demain ?

Introduction :

Définir : « s'informer » -> 2 sens : lire/écouter/regarder l'actualité et chercher une information pour soi, pour l'école

Proposition d'un plan :

1. Le paysage informationnel du XXIème siècle : un paysage complexe

1.1 *Une instabilité du contexte*

Surabondance de l'information, circulation virale des contenus : « *trop de changements se passent en trop peu de temps* » (Toffler, 1971)

1.2 *Un traitement médiatique plus émotionnel*

Le sensationnel plutôt que le sens.

La confusion entre faits, témoignages, idées reçues

Une perte de confiance dans les médias : désinformation, sur-information (Patino)

1.3 *Une difficulté à trouver ce que l'on cherche*

Trouver devient sélectionner, donc aussi trier et valider

Attitude de recherche plutôt que de résultat (Aillerie, 2012)

« Chercher faux et trouver juste » (Ertzcheid, Gallezot, 2003) : la métaphore de l'aiguille dans la botte de foin

2. Apprendre à s'informer ou vers une relation élève-professeur renforcée

2.1 Une quête à entreprendre

« Savoir se naviguer » se construit toujours par rapport à soi (son identité) et par rapport à son action critique (son jugement) (Le Deuff *et al.*, 2010)

L'enseignant guide les élèves vers un savoir qu'ils sauront relier en partant de leurs expériences informationnelles

2.2 Une enquête à mener

Une méthodologie, des savoir-faire et des savoir être.

Identifier les besoins, réaliser une recherche efficace, évaluer et choisir des sources d'information, identifier les ressources, établir une veille, exploiter les résultats, connaître les bonnes pratiques de diffusion, etc. Enseigner le doute (Tricot, 2016), éduquer à l'incertitude (Lehmans, 2021)

L'enseignant accompagne les élèves à développer des compétences transférables demain

2.3 Une requête à inscrire à l'école

Changement de pratiques : « nous ne connaissons pas nos enfants, il faut les écouter » (Rousseau)

Sortir des discours alarmistes (Cordier, 2015 ; 2023)

L'enseignant transmet

3. Apprendre en s'informant

3.1 Le CDI, un levier pour former

Usage et non usage du CDI : apprendre autrement (Devauchelle, 2021)

Apprendre à contrôler ses émotions : l'erreur : un outil pour enseigner (Astolfi, 2020)

3.2 Des élèves acteurs

Réduire l'anxiété pour aller vers le plaisir « le cœur, la tête et l'information recherchée » (Boubée, 2012)

Les « adonassants » (De Singly, 2006) / Les Digitals natives (Prensky, 2001) : qui sont-ils ? Existe-t-il vraiment ?

Notion à discuter car pas de présence numérique homogène chez les adolescents (Cordier, 2015)

Mieux les connaître pour les reconnaître

Proposer des projets, expérimenter (Corroy, 2016)

3.3 Pour des citoyens libres

Éducation à la citoyenneté pour faire société

Translittératie (Liquète, 2007)

L'information : un enjeu stratégique.

S'en nourrir pour comprendre et prendre des décisions : la partager pour analyser, débattre.

Tenir des positions : être au monde / agir informationnel (Cordier)

Bibliographie :

Aillerie, C. (2012). Pratiques juvéniles d'information : de l'incertitude à la sérendipité. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 49, 62-69. <https://doi.org/10.3917/docsi.491.0062>

Astolfi, P. (2020). *L'erreur, un outil pour enseigner*. ESF sciences humaines.

Boubée, N. (2012). Le cœur, (la tête), et l'information recherchée : le rôle dans l'activité de recherche d'information. In 9^{ème} Congrès de la Fadben, Paris, 22, 23 et 24 mars 2012.

Cordier, A. (2015). *Grandir connectés. Les adolescents et la recherche d'information*. Caen, C&F Éditions.

Cordier, A. (2023). *Grandir informés. Les pratiques informationnelles des enfants, adolescents et jeunes adultes*. Caen, C&F Éditions.

- Corroy, L. (2016). *Éducation et médias : la créativité à l'ère du numérique*. ISTE Éditions.
- De Singly, F. (2006). *Les adonaissants*. Armand Colin, « individus et sociétés »
- Devauchelle, B. (2021). Les tiers lieux, l'école et le numérique. Le café pédagogique, 17/09/2021. <https://www.cafepedagogique.net/2021/09/17/bruno-devauchelle-les-tiers-lieux-lecole-et-le-numerique/>
- Ertscheid, O. & Gallezot, G. (2003). Chercher faux et trouver juste. SIC 00000689 https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000689/document
- Juanals, B. (2003). *La culture de l'information : du livre au numérique*. Paris : Lavoisier.
- Le Deuff, O., Ertscheid, O., Boyd, D., Gunthert, A., Prud'homme, D., d'Huy, P., Cordier, A. & Frochet, D. (2010). Une évolution des comportements. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 47, 42-55. <https://doi.org/10.3917/docsi.471.0042>
- Lehmans, A. (2021). Éduquer à l'incertitude : culture de l'information et esprit critique, une approche comparée. *Éducation et Sociétés*, 45, 57-77. <https://doi.org/10.3917/es.045.0057>
- Liquète, V. (2007). *Cultures de l'information*. CNRS, les essentiels d'Hermès.
- Patino, B. (2023). *A quoi bon s'informer ?* Paris, La Martinière Jeunesse.
- Prensky, M. (2001), "Digital Natives, Digital Immigrants Part 1", *On the Horizon*, Vol. 9 No. 5, pp. 1-6. <https://doi.org/10.1108/10748120110424816>
- Tricot, A. (2016). École numérique : de quoi parle-t-on ? Dans : Martine Fournier éd., *Éduquer et Former : Connaissances et débats en Éducation et Formation* (pp. 232-242). Auxerre : Éditions Sciences Humaines.
- Toffler, A. (1971). *Le choc du futur*. Paris, Denoël

3. Épreuve disciplinaire appliquée – session 2024

Épreuve disciplinaire appliquée. L'épreuve a pour objectif de placer le candidat en situation d'élaborer ou de présenter un ou plusieurs axes de projet de politique documentaire destiné(s) à répondre à une situation dans un établissement d'enseignement du second degré.

À partir d'un dossier documentaire fourni par le jury, le candidat établit un état des lieux, propose une problématique puis conçoit un projet. Celui-ci amène le candidat à préciser, organiser et justifier le choix de ses objectifs et des actions proposées au regard de la situation présentée dans le dossier.

Le candidat identifie et expose les leviers et les obstacles potentiels à lever, les éléments à transmettre et les compétences à construire, notamment dans le rapport des élèves à l'information et à la recherche documentaire.

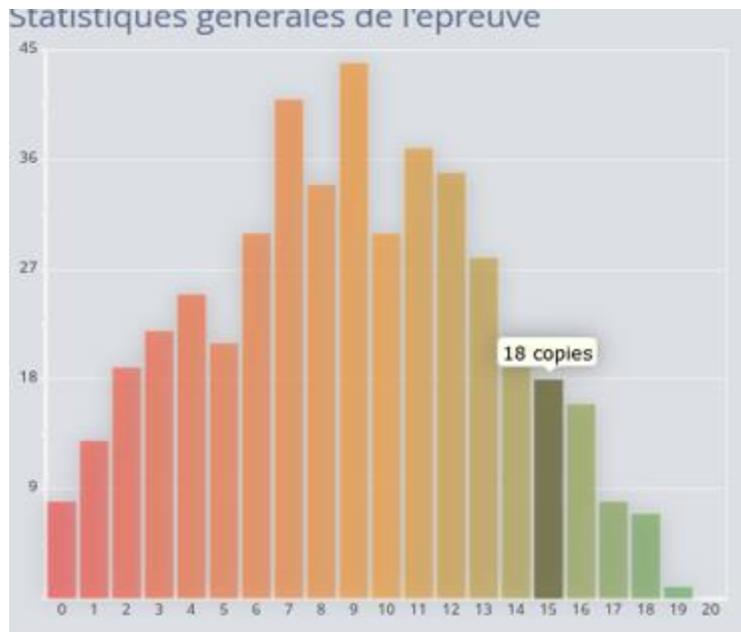
Il est attendu du candidat qu'il exploite et mobilise les éléments du dossier mais également qu'il fasse la preuve de ses connaissances personnelles, en particulier pour enrichir son analyse et justifier ses choix.

Durée : six heures.

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

3.1 Remarques générales

Figure n°2 : épreuve disciplinaire appliquée - répartition des notes des candidats de la session 2024



Source : VIATIQUE, 2024

La moyenne et la médiane de l'épreuve disciplinaire appliquée sont supérieures à celles de l'épreuve disciplinaire, contrairement à l'an passé. Par ailleurs, le résultat moyen des candidats à cette épreuve est supérieur de 1,2 point à celui constaté l'an passé. Les copies sont réparties en quatre groupes : moins de 20% des copies reçoivent une note strictement inférieure à 5/20 et les candidats sont donc éliminés, un quart obtient une note comprise entre 5/20 strictement et 8/20, un quart est noté entre 8/20 et 11/20 et 30% ont une note supérieure à 11/20.

L'épreuve disciplinaire appliquée s'apparente à une note de synthèse : elle appelle une réponse concise, ce qui rend d'autant plus nécessaire que les candidats soient attentifs à l'orthographe et à la syntaxe, tout comme à la présentation de la copie et au registre de langue utilisé.

Le jury est en droit d'exiger une approche des missions des professeurs documentalistes fondée sur des connaissances académiques, mais aussi sur une confrontation avec des situations observées ou vécues. Il invite les candidats à considérer l'épreuve comme un tout ayant une cohérence globale : la problématique choisie induit la façon de conduire la synthèse, mais également les choix opérés pour l'axe du projet de politique documentaire développé dans la seconde partie. De même, la synthèse fournit des éléments de justification des choix du candidat.

Les candidats peuvent présenter un « plan de classement » s'ils y trouvent un avantage : néanmoins, celui-ci n'étant pas demandé expressément lors de la session 2024 – pas plus qu'en 2023 -, il demeurerait facultatif.

La note de synthèse

La note de synthèse obéit à une méthodologie spécifique. Un écrit structuré et rédigé est attendu, comportant une introduction, un développement distinguant plusieurs parties et une conclusion. Aucun cadre en termes de longueur et/ou de nombre de mots n'est imposé, mais il est rappelé qu'il s'agit de fournir une synthèse. Les titres et sous-titres peuvent être visibles.

L'introduction

L'introduction est la première approche du lecteur. Le sujet peut, par exemple, être replacé dans son contexte éducatif, éventuellement dans un problème de société ou des réformes portant de nouveaux dispositifs. C'est l'occasion, pour le candidat, de montrer ce qu'il sait de la politique éducative nationale en plus de ce qui figure dans les textes du dossier, de montrer sa culture générale et sa connaissance des grands débats actuels. En revanche, les banalités et généralités sont à proscrire.

Le candidat proposera une définition des termes du sujet, ce qui permettra de le circonscrire. Cette étape est indispensable, notamment pour comprendre dans quel cadre conceptuel se situe la problématique ; le jury regrette qu'elle soit souvent évitée.

Le candidat présente ensuite les conditions possibles d'utilisation du dossier en précisant par exemple le rôle du professeur documentaliste, les partenaires et destinataires du dossier et les modalités d'exploitation, en étant le plus précis et réaliste possible. Il peut ainsi montrer sa connaissance de l'organisation et des instances de l'établissement, des dispositifs en cours, des programmes, de la politique documentaire, etc.

Sans exclure d'autres types de documents, dans les dossiers, se trouvent principalement des textes officiels, des éléments réflexifs, des exemples d'activités sur lesquels s'appuie le sujet, etc. Le candidat présente également le dossier en rendant compte de sa composition, en caractérisant la nature et le nombre des documents. Il soulignera l'homogénéité ou l'hétérogénéité des textes, le statut identique ou non des auteurs, la ou les périodes concernées, les caractéristiques des éditeurs, etc.

Le candidat pose ensuite la problématique sous la forme d'une question « problématisante », qui met en évidence ce qui fait débat autour du sujet. La problématique doit s'appuyer sur des mots-clés et embrasser tous les concepts fondamentaux du sujet. C'est le point cardinal de la copie, ce qui suppose une formulation très soigneusement travaillée.

Enfin, le plan est annoncé puisqu'il découle de la problématique. Il présente les différentes parties du développement. L'annonce se fait par une description logique qui identifie les différentes parties, et cela de façon neutre, si possible sans utiliser « je », « nous » ou « on ».

Quelles que soient l'organisation et la problématique choisies, la synthèse doit rendre compte de toutes les questions soulevées par le dossier documentaire. Un apport personnel est attendu dans l'introduction, notamment pour contextualiser le sujet ; il est également possible dans la conclusion.

Le corps de la note

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé et comporte des liaisons, des articulations ou des transitions entre les parties. Les bonnes copies articulent de manière fluide les idées des documents. Les parties doivent être séparées et apparaître de façon parfaitement claire. Il est nécessaire de faire des transitions entre elles. L'ensemble est rédigé : pas de tirets, de chiffres ou de lettres pour marquer les parties.

Le développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles, développés dans les documents. L'idée principale développée dans la partie puis celle de la sous-partie doivent être présentées avant d'introduire les documents. Ceux-ci appuient ou illustrent l'idée présentée dans la sous-partie. Les formulations doivent permettre de faire apparaître les notions essentielles autour du sujet. Les contenus doivent être traités et exploités en cohérence et en réponse à la problématique définie. Dans la rédaction de sa synthèse, il appartient au candidat de démontrer sa compréhension claire des textes, ce qui se manifeste dans la façon dont il les évoque, les confronte et les articule. Pour plus d'efficacité, la lecture des documents gagne à privilégier les mises en correspondance et les relations textuelles afin de créer une dynamique.

Chaque document cité est caractérisé par les éléments-clés qui permettent de démontrer la compréhension de sa nature, de son origine et de sa réception, ce qui n'implique pas nécessairement un référencement bibliographique complet. Il est mentionné ainsi à la fin de la caractérisation : document x. Le candidat traite avec recul les idées des auteurs des différents documents. Il dégage les apports et les particularités de chaque texte. Par ailleurs, les textes doivent être cités selon le plan proposé tout en évitant la paraphrase. Ensuite, dans la présentation des idées, le propos met en relief les ressemblances, les complémentarités, les oppositions entre les textes. Il est attendu une articulation en fonction des thèmes retenus pour les différentes parties et sous-parties, et non une série de résumés.

Le développement ne doit comporter aucun apport personnel en termes de contenus. L'apport du candidat et son travail s'évaluent au travers de l'organisation des idées extraites des documents, de la capacité à les exploiter sans les paraphraser ni trahir la pensée de l'auteur, à les mettre en relation avec les uns avec les autres.

Conclusion

Le candidat conclut son propos en synthétisant les idées auxquelles aboutit logiquement le développement. Cela constitue la réponse à la problématique posée en introduction. Les candidats qui n'apportent pas de réponse à la problématique sont pénalisés.

Les principaux écueils observés par les correcteurs sont une introduction incomplète, une absence de réelle problématique - voire une absence complète de problématique -, des documents paraphrasés sans confrontation ou relation entre eux, des citations trop nombreuses et/ou trop longues, des documents de contextualisation écartés, une approche descriptive et peu argumentée.

Le projet de volet de politique documentaire

Comme indiqué précédemment, le projet de politique documentaire gagne à s'inscrire dans la problématique choisie par le candidat et définie en amont de manière à renforcer la cohérence de la copie.

D'un point de vue formel, cette partie comporte une rapide introduction et une conclusion. Le développement est rédigé, mais il est possible d'en mettre les différentes parties en évidence par des titres et des sous-titres. De même, le développement peut comporter des tableaux, schémas, listes, etc., mais ceux-ci doivent nécessairement être appuyés sur une présentation rédigée donnant au correcteur tous les éléments nécessaires à leur compréhension.

L'élaboration du projet suppose une analyse de la situation de l'établissement et du CDI de référence. Les documents de contextualisation figurant dans le dossier requièrent donc toute l'attention du candidat.

Concevoir un projet implique de faire des choix afin de répondre à la problématique identifiée ; ces choix doivent être justifiés. À la différence de la note de synthèse, la présentation du projet comporte obligatoirement des connaissances personnelles (propositions d'actions, justifications, etc.). La pertinence de la réponse repose sur la capacité du candidat à préciser ses objectifs et à proposer des moyens d'évaluer les effets des actions engagées.

Au demeurant, il ne s'agit pas de développer un projet complet de politique documentaire. Il convient de mettre en évidence les différentes dimensions impliquées par le projet (inscription de la proposition dans le projet de l'établissement et/ou le travail de l'équipe éducative ou pédagogique ; partenariats internes ou externes ; enjeux de positionnement du professeur documentaliste ; temporalité au regard des grandes échéances qui jalonnent une journée, une semaine ou année scolaire ; mobilisation des instances de l'établissement, etc.) et la façon dont les différents axes de la politique documentaire peuvent être mobilisés.

Comme les années précédentes, les principaux écueils observés par les correcteurs ont été le faible intérêt porté par certains candidats au développement du projet, la méconnaissance de la notion de « politique documentaire », la faible prise en compte du contexte de l'établissement (indicateurs), l'énonciation d'une série d'actions ou d'activités standardisées ou, au contraire, sans rapport avec la réalité, l'absence d'apport personnel ou de réflexion sur la faisabilité du projet (temporalité, mobilisation des acteurs, évaluation, etc.).

3.2 Indications de correction relatives au sujet de la session 2024

Le sujet :

Favoriser l'émergence du principe laïcité pour le vivre ensemble dans un établissement scolaire

Vous êtes professeur documentaliste au collège X dans un Réseau d'Éducation Prioritaire. Lors de la journée de réflexion en vue de la réécriture du projet d'établissement et à la suite du rapport d'évaluation externe du collège, la laïcité ressort comme l'un des points saillants.

Dans cette perspective, en accord avec votre chef d'établissement :

1. À partir du dossier documentaire, vous élaborerez une note de synthèse présentant les enjeux et les difficultés, pour le collège, du développement des valeurs de la laïcité.

2. En vous appuyant sur cette note de synthèse et sur vos connaissances personnelles, vous proposerez, dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement, un plan d'action intégré à la politique documentaire permettant le développement dans l'établissement des valeurs de la laïcité.

Première partie : synthèse :

À partir du dossier documentaire, vous élaborerez une note de synthèse présentant les enjeux et les difficultés, pour le collège, du développement des valeurs de la laïcité.

Pistes de correction

1. Actualité et enjeux du sujet

Dans sa mission première de « faire partager les valeurs de la République à tous les élèves », l'École transmet le sens du principe de laïcité qui est au fondement de la citoyenneté.

Le sujet proposé s'ancre dans les débats actuels et passés de la laïcité et propose une vision qui ne se cantonne pas au fait religieux, la laïcité apparaissant comme indispensable à la démocratie et au lien social. Il montre son importance dans le cadre éducatif, comme ciment du vivre ensemble dans l'école, l'EPLE et le CDI. Il permet également de repérer les prérequis de l'intégration des valeurs du principe de laïcité dans le travail des enseignants : s'approprier la notion et travailler en équipe. Le sujet invite à une réflexion qui concerne tous les personnels d'enseignement et d'éducation : les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation, l'ensemble de la communauté éducative, etc. Le rôle du professeur documentaliste devra être évoqué en prenant en compte ses missions particulières, au-delà de son rôle pédagogique (accueil, gestion du fonds documentaire).

En conséquence, les possibilités d'entrer dans le sujet sont multiples. Il appartenait au candidat d'opérer des choix pour formuler sa problématique puis de construire sa réponse en cohérence avec ses choix.

2. Définir les termes du sujet

Le candidat devait définir les deux termes pivots du sujet : laïcité et vivre ensemble.

En ce qui concerne la notion de laïcité, le candidat pouvait utiliser les définitions qui se trouvaient dans le sujet et notamment celle du site vie-publique.fr : « Elle garantit la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens quelle que soit leur croyance, la neutralité de l'État à l'égard des religions et le libre exercice des cultes. » Dans ce sujet, il était impératif de s'en tenir à une approche positive du principe de laïcité - en s'appuyant sur le texte de Henri Pena-Ruiz, par exemple -, ce qui amenait au « vivre ensemble » à définir. Le candidat devait s'appuyer sur ses connaissances en proposant une définition construite autour des notions de respect des règles de vie collective, du sens de la responsabilité et du respect des autres et de leur diversité.

3. Exploitation du dossier documentaire

Le dossier est constitué de quatre grands types de documents que l'on peut catégoriser comme suit afin de faciliter le repérage :

- Articles de « **réflexion** » (articles - ou ouvrages - scientifiques, professionnels, discours politiques) : documents 1, 5, 7, 9, 13 et 15 ;
- Textes **réglementaires** (circulaires, bulletins officiels) : documents 3, 6, 8, 11 et 14 ;
- Comptes-rendus ou **retours d'expérience** : documents 2 et 10 ;
- Documents de **contextualisation** : documents 4 et 12.

Les documents sont riches et offrent souvent plusieurs entrées. Le candidat, selon sa problématique, opère un choix dans la façon dont il mobilisera le document et dont il établira les liens entre les documents.

	Nature du document	Notions clés
1	Réflexion	<p>Le texte souligne l'importance de la laïcité en France, en mettant en avant son rôle en tant que principe fondateur de la République. Depuis 2011, une journée nationale de la laïcité est célébrée pour commémorer la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Cette loi garantit la liberté de conscience et établit la neutralité de l'État envers les croyances.</p> <p>L'article met en lumière les défis actuels liés à la préservation des valeurs républicaines et souligne l'importance de promouvoir l'éducation à la laïcité pour renforcer le tissu social.</p> <p>Partage des valeurs de la République : première compétence des métiers du professorat selon le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.</p> <p>La formation des enseignants est essentielle afin de comprendre les valeurs et leur transmission aux élèves.</p> <p>Importance de l'éducation à l'esprit critique, à la pratique de l'argumentation, à l'écoute.</p>
2	Retour d'expérience	<p>Le document montre la nécessaire mobilisation de toutes les disciplines pour réfléchir au principe de laïcité (transdisciplinarité).</p> <p>Temps fort autour de la journée de la laïcité.</p> <p>Création d'une charte interne à l'établissement scolaire.</p> <p>Diversité des actions proposées aux élèves (jeu, interview, production de texte, analyse de film, etc.). Mutualisation des productions.</p>
3	Texte réglementaire	<p>Liberté de conscience, égalité, neutralité de l'État à l'égard des religions.</p> <p>Principe républicain inscrit dans la Constitution.</p> <p>Évolution constante de la notion.</p>
4	Contextualisation	<p>Collège REP, mixité sociale existante</p> <p>Collectif : actions transversales visant l'amélioration du vivre ensemble en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'établissement.</p> <p>Notion de citoyenneté - Métier d'élève en 6ème.</p>
5	Réflexion	<p>Le discours de Jaurès soutient que la laïcité et la démocratie sont indissociables. Il réaffirme que les valeurs démocratiques et républicaines ne peuvent être que reliées à ce principe de laïcité.</p> <p>La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance. Principe qui permet de former nos futurs citoyens libres → vers la valeur de liberté. L'auteur montre que la démocratie a le devoir d'éduquer les enfants, et les enfants ont le droit à une éducation basée sur des principes laïques.</p> <p>Jaurès affirme que l'école laïque est essentielle pour préparer l'avenir, émanciper la classe ouvrière et contribuer à la justice sociale.</p>

		<p>Ce discours met en avant l'importance de la laïcité dans la démocratie, en particulier dans le domaine de l'éducation. Il considère la laïcité comme un principe fondamental pour garantir l'égalité des droits.</p>
6	Réglementaire	<p>Présentation de la Charte de la laïcité.</p> <p>La Charte de la laïcité à l'École est un document destiné au personnel, aux élèves et à la communauté éducative. Cette charte est conçue pour enseigner, partager et faire respecter ces principes et valeurs, conformément à la mission de l'École définie par la Nation.</p> <p>La Charte insiste sur l'importance de la laïcité en tant que valeur fondamentale, en lien avec les principes de liberté, d'égalité et de fraternité de la République. Elle vise à clarifier la méconnaissance fréquente ou l'incompréhension entourant ce principe.</p> <p>Mettre en œuvre une pédagogie de la laïcité et des valeurs républicaines, afin de permettre à la communauté éducative de les comprendre et de les adopter.</p>
7	Réflexion	<p>Définition de la laïcité → autonomie intellectuelle et morale.</p> <p>La laïcité permet de vivre les différences.</p> <p>Notion du « vivre ensemble ».</p> <p>Neutralité.</p>
8	Réglementaire	<p>Chacun des membres de la communauté éducative peut trouver dans sa propre fonction au sein de l'établissement l'opportunité particulière de se saisir d'une situation de vie scolaire ou d'un contenu d'enseignement pour faire le lien entre ce qu'il présente aux élèves et l'enjeu de la laïcité.</p> <p>Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.</p> <p>Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.</p>
9	Réflexion	<p>Les inégalités sociales sont un frein puissant à l'idéal d'une république laïque car elles mettent la laïcité dans une position défensive.</p> <p>L'École se trouve en première ligne dans les problématiques liées à la laïcité.</p> <p>Les problématiques liées à la laïcité dans l'éducation peuvent être plus marquées dans les établissements défavorisés (REP notamment).</p>
10	Retour d'expérience	<p>Travail autour de la webradio à la suite de l'assassinat de Samuel Paty : question de la liberté d'expression dans l'usage du numérique et plus particulièrement des réseaux sociaux.</p> <p>À travers la création de contenus radiophoniques, les élèves développent leur esprit critique, apprennent à rechercher, recevoir, produire et diffuser des informations de manière éclairée. Ce projet s'inscrit dans une démarche pédagogique visant à renforcer les compétences transversales des élèves et à favoriser une approche pluridisciplinaire de l'éducation aux médias et à l'information.</p>

11	Texte réglementaire	<p>La laïcité est un principe parfois mal compris et remis en question.</p> <p>Depuis les années 1980, une nouvelle conception de la laïcité est apparue : ouverte, inclusive, tolérante (modèle anglo-saxon).</p> <p>Dénigrement du cadre national, défiance vis-à-vis de la science, etc.</p> <p>Des atteintes à la laïcité en progression, en particulier à l'école.</p> <p>La réglementation est parfois ignorée : difficulté de percevoir le sens de certaines conduites.</p> <p>Des enseignants s'auto-censurent. Provocations d'élèves.</p>
12	Contextualisation	<p>Vivre dans le même espace n'est pas « vivre ensemble », communautarisme exogène qui se reproduit dans l'établissement à la faveur de l'organisation de l'établissement (pause méridienne réservée aux élèves extérieurs du quartier).</p> <p>Des signaux faibles dans les atteintes à la laïcité se multiplient. Il est difficile de mobiliser les élèves du quartier dans les instances.</p>
13	Réflexion	<p>Cet extrait traite de la question de la laïcité dans l'enceinte scolaire, notamment dans le contexte du CDI.</p> <p>Le professeur documentaliste « doit garantir l'impartialité et la neutralité ». L'un des points soulevés concerne l'origine des ouvrages reçus au CDI. Double responsabilité laïque : examiner l'origine des documents proposés au CDI et expliquer aux élèves l'importance de la laïcité dans la protection de leur liberté de conscience.</p> <p>Un autre sujet abordé est l'utilisation d'Internet par les élèves au CDI (dispositifs de filtrage).</p> <p>Le document suggère que les élèves doivent devenir des acteurs conscients de la laïcité à l'école. Il propose d'intégrer des réflexions sur le rôle civique des élèves dans le projet d'établissement, y compris la signature de chartes d'utilisation des ressources TIC, pour renforcer leur compréhension de la laïcité à l'école.</p>
14	Réglementaire	<p>Principe de progression dans la construction de la citoyenneté.</p> <p>Notion d'engagement.</p> <p>Les élèves doivent pouvoir identifier les enjeux de la laïcité.</p> <p>Responsabilité individuelle et collective.</p>
15	Réflexion	<p>La laïcité est génératrice de l'égalité des chances et de la réussite de tous.</p> <p>Le principe de laïcité offre dans l'École le cadre de la socialisation.</p>

4. Les apports personnels dans cette épreuve

Dans la note de synthèse, un apport personnel n'est attendu que dans l'introduction, notamment pour contextualiser le sujet, ou bien dans la conclusion. En revanche, le développement ne doit comporter aucun apport personnel en termes de contenus. Un apport personnel est évidemment attendu dans la partie projet ou, ici, « plan d'actions ». À titre d'exemple, dans l'introduction ou la conclusion de la note de synthèse, les candidats pouvaient notamment évoquer l'actualité du sujet et définir les enjeux de la laïcité en prenant soin de rester dans une conception élargie de la laïcité, ciment du vivre ensemble, non centrée sur les enjeux religieux.

5. Organisation de la synthèse

L'apport du candidat et son travail s'évaluent au travers de l'organisation des idées extraites des documents, de la capacité à les exploiter sans les paraphraser ni trahir la pensée de l'auteur, et à les mettre en relation les uns avec les autres

6. Proposition de plan

Comment l'école peut-elle transmettre les valeurs de la laïcité dans une société où les inégalités sociales perdurent ?

Introduction : *Contexte et enjeux de l'éducation à la laïcité à l'école.*

Première partie : Qu'est-ce que la laïcité ?

- a) Une notion en perpétuelle interrogation (Documents n°3 et 7)
- b) Des enjeux plus larges que la religion (Documents n°5 et 9)

Deuxième partie : La laïcité dans l'Éducation

- a) Mieux vivre ensemble à l'école grâce à la laïcité (Documents n°1, 11 & 15)
- b) L'appropriation par les enseignants : un prérequis (Documents n°6, 8 & 12)

Troisième partie : Faire vivre la laïcité dans l'établissement

- a) Un travail d'équipe indispensable (Documents n°4 & 14)
- b) Le rôle central du professeur documentaliste (Documents n°2, 10 & 13)

Conclusion : *Rendre les élèves acteurs et garants de la laïcité à l'école pour le vivre ensemble.*

Deuxième partie : projet

En vous appuyant sur cette note de synthèse et sur vos connaissances personnelles, vous proposerez, dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement, un plan d'action intégré à la politique documentaire permettant le développement dans l'établissement des valeurs de la laïcité.

« Dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement » requiert, de la part du candidat, qu'il inscrive son action dans le cadre plus large de celle de l'équipe de l'établissement dans lequel il est en poste. Le candidat doit percevoir ce que l'on entend par « projet d'établissement » et le mettre en perspective avec les indicateurs fournis dans le dossier. Il doit tenir compte de l'ensemble des apports de ce diagnostic.

Dans cet exercice, le candidat devra montrer comment il s'est approprié la singularité des missions du professeur documentaliste en ciblant les possibilités et leviers d'action de ce dernier en établissement, en proposant un plan d'actions qui se limite à la politique documentaire, mais cela suggère de prendre en considération plusieurs axes. En fonction de la problématique dégagée par le candidat lors de la lecture du dossier documentaire, plusieurs choix s'offrent à lui quant aux axes à évoquer : la politique d'acquisition des ressources documentaires ; la politique de formation à la culture informationnelle ; la politique de communication. Le candidat doit dépasser les pistes d'actions évoquées dans le dossier et enrichir les propositions. Il semblait pertinent pour le candidat d'explorer, par ses propositions, les trois axes proposés par la circulaire de mission des professeurs documentalistes :

→ La politique de mise à disposition des ressources documentaires :

Penser évidemment à l'acquisition de nouvelles ressources qui confrontent des opinions, mais également à l'analyse des ressources présentes et leur mise en valeur. Point de vigilance quant aux ouvrages reçus gratuitement.

→ La politique de formation à la culture informationnelle

Il apparaît indispensable que le candidat soit capable de cibler ce que le professeur documentaliste apporte à la problématique dans son propre champ de compétence. À ce titre, l'appropriation des notions de laïcité et de vivre ensemble passe par l'acquisition d'un esprit critique citoyen, notion au cœur du programme

d'EMI. Il apparaît important que la notion de liberté d'expression et une réflexion sur les réseaux sociaux soient présentes dans la copie. Enfin, la transversalité de la notion de laïcité devra être soulignée.

→ La politique d'ouverture de l'établissement et d'accueil

Dépasser la notion du CDI comme lieu d'accueil d'exposition, entrée trop facile, en se mettant dans la position d'acteur d'une pédagogie de la laïcité, ciment du vivre ensemble veillant par exemple à la mixité sociale dans les actions hors classe, mais également en réfléchissant à la politique d'ouverture du CDI dans ce but, en veillant à ce que tous les élèves, même les plus éloignés de la culture, accèdent au CDI y reconnaissant un endroit fait pour eux.

De manière générale, le jury considère qu'une épreuve disciplinaire appliquée réussie combine une maîtrise méthodologique avec une réflexion basée sur des connaissances et un argumentaire travaillé.

Partie 3 : Les épreuves d'admission

1. Remarques générales sur les attendus des deux épreuves

Le jury attend du candidat admissible un véritable positionnement professionnel. Il est rappelé que les épreuves orales d'admission conduisent à un recrutement. Le candidat doit donc faire la démonstration de sa capacité à assumer immédiatement les missions d'un professeur. Ces épreuves sont également des situations de communication exigeantes : la voix, la posture, la gestion du stress, l'usage des technologies mises à disposition, etc. participent, ensemble, de l'évaluation.

Les qualités attendues sont celles d'un fonctionnaire de l'État de catégorie A, d'un personnel de l'Éducation nationale porteur de valeurs, conscient des implications de son engagement, et également celles d'un enseignant spécialiste de l'information-documentation disposant d'une véritable culture de l'information, des médias et des documents. La bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur documentaliste ainsi que sa place dans l'équipe éducative est un élément déterminant pour l'admission.

Le jury accueille les candidats avec bienveillance ce qui, bien évidemment, n'exclut pas un questionnement exigeant et des attentes élevées au regard des enjeux d'un tel concours.

2. L'épreuve 1 d'admission : la leçon

2.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum), coefficient 5

L'épreuve comporte deux volets.

Le premier volet consiste, pour le candidat, à élaborer une séance pédagogique ou éducative nécessitant l'exploitation de ressources documentaires. À partir d'un sujet tiré des programmes et instructions de l'enseignement secondaire, le candidat constitue un corpus de documents numériques, puis expose, devant le jury, la situation envisagée, justifie ses choix de nature pédagogique et éducative et explicite sa démarche. Il indique les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Pour le second volet, le candidat élabore une courte bibliographie sur le sujet proposé incluant les éléments du corpus et les documents complémentaires qu'il juge utiles et effectue l'analyse documentaire de deux documents de son choix tirés du corpus. Le jury apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques ou éducatifs visés ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué. Il peut demander des précisions au candidat, voire des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

Les membres du jury apprécient que les candidats structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la réflexion et une conclusion.

2.2. Remarques générales sur l'épreuve de leçon

Le candidat doit toujours envisager l'articulation des différentes missions et compétences spécifiques du professeur documentaliste en s'appuyant sur les textes ayant force réglementaire (circulaire de missions des professeurs documentalistes de mars 2017, référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013, etc.).

L'appui sur la connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séances pédagogiques est indispensable. Le candidat doit maîtriser les circuits qui lui permettent d'accéder à l'information nécessaire (programmes disciplinaires, etc.) et avoir acquis une capacité d'analyse des textes au regard des missions du professeur documentaliste. La bonne prise en considération de l'élève est indispensable à la réussite de cette épreuve. En outre, la leçon place le professeur documentaliste en lien avec d'autres enseignants dont il est nécessaire de prendre en compte les possibles apports pédagogiques.

Les candidats doivent veiller à ne pas se positionner uniquement comme détenteurs de connaissances techniques en matière numérique et rester attentifs à les articuler avec les notions ou concepts des sciences de l'information et de la communication auxquels ils forment – ce qui constitue leur expertise –, et à ceux du domaine de la lecture (offre éditoriale, genres fictionnels, sur tous supports). Enfin, des connaissances sont nécessaires dans le domaine des médias de masse, particulièrement de la presse et du monde de l'édition (offre, évolutions, etc.).

Dans l'entretien qui suit l'exposé, le jury attend que le candidat développe une réflexion sur l'engagement du professeur documentaliste, qu'il tienne compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent et des différents contextes d'exercice en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques. La notion de parcours de formation de l'élève ainsi que les dispositifs associés (parcours Avenir, Citoyen, etc.) doivent être connus et intégrés à la réflexion.

Il est aussi souhaitable que le candidat appréhende l'organisation d'un établissement scolaire en se situant vis-à-vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain, en tenant compte des conditions de faisabilité et de la réalité des situations exposées.

2.3. Modalités pratiques

Le candidat est convoqué une demi-heure avant l'entrée en salle de préparation pour un temps d'accueil et d'échange visant à préciser les modalités pratiques et techniques de l'épreuve.

Le directeur prête une attention toute particulière au respect des dispositions notifiées à l'avance dont peuvent bénéficier les candidats en situation de handicap (tiers-temps, aménagements divers, etc.).

2.3.1. Temps de préparation : environnement du candidat

La salle de préparation



Le poste du candidat

Votre poste de travail est désinfecté avant votre entrée dans la salle et à votre sortie.



Casque audio

souris

Logiciels et outils à disposition



- Word
- Powerpoint
- Excel
- Suite libre office
- Outil de capture d'écran
- [Freemind](#)
- Mozilla Firefox (*unique navigateur*) pas de *plugin-addons*.
- BCDI
- Le portail [E-sidoc](#)
- [Zotéro Bib](#)
- VLC
- Acrobat [reader](#)

Chaque candidat dispose d'un micro-ordinateur raccordé à un réseau local et à Internet aussi bien pour la préparation que pour l'épreuve elle-même. Techniquement, il s'agit d'une architecture de réseau local qui permet aux candidats de disposer d'un poste de travail individuel. L'accès à Internet est assuré par une liaison à haut débit et sans filtre.

Toute ressource proposée au jury lors de l'épreuve doit lui être accessible. En conséquence, aucune ressource ne doit être sécurisée ou fermée : les ressources issues de boîtes de messagerie fermées, *drive* / espaces de stockage en ligne fermés, pages privées, etc. sont interdites. Le jury constate que certains candidats téléchargent des ressources préalablement organisées afin de les réadapter : cette démarche n'est pas proscrite, mais on notera que ces ressources ne répondent qu'imparfaitement aux sujets, ce qui peut pénaliser le candidat. Le téléphone portable n'est autorisé ni lors du temps de préparation et ni lors de l'audition. Les candidats ne disposent d'aucune possibilité d'impression.

En cas de problème rencontré sur l'une des configurations informatiques proposées par le jury, une assistance technique est en permanence disponible dans les salles de préparation. Celle-ci ne répond en aucun cas à d'éventuelles questions concernant le domaine d'évaluation des compétences des candidats.

L'organisation et la régularité des épreuves sont assurées par les surveillants présents dans les salles sous la responsabilité du jury.

2.3.2. Le temps d'interrogation

Exemple de salle d'interrogation



Lors des interrogations, chacune des commissions dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne à l'usage du candidat. Il est configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de vidéo projection.

Pendant la préparation, les membres du jury ont accès à la fois à l'historique de navigation du candidat et aux documents produits par celui-ci. Lors de l'échange, des questions pourront porter sur la stratégie de recherche, les choix documentaires, les ressources et les outils utilisés dans un contexte pédagogique donné.

Durant l'exposé, le candidat déroule son propos sans être interrompu par le jury. Au cours de l'entretien, le jury ne corrige pas les éventuelles erreurs du candidat.

Il est attendu des candidats qu'ils s'inscrivent dans un esprit de dialogue et de compréhension qui permettra un véritable échange professionnel avec les membres de la commission. Cela leur permet par exemple de signaler une question non ou mal comprise et de la reformuler. En outre, les questions ouvertes appellent plusieurs réponses possibles. Le jury cherche avant tout à évaluer la capacité du candidat à construire une démarche dans une situation donnée et à se projeter dans le métier qu'il s'apprête à exercer. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales qui sollicitent une réflexion à partir des connaissances et des questions qui demandent une réponse précise (définition, développement de sigle, etc.). Le candidat doit éviter les affirmations ou les prises de position péremptoires non argumentées et sans fondement.

2.4. Attendus, remarques et conseils aux candidats

2.4.1. Remarques générales

Les leçons doivent être pertinentes, claires et cohérentes. Cette épreuve orale vise à analyser un contexte pédagogique et à proposer en retour des documents en adéquation avec la situation proposée et la problématique retenue par le candidat. Il convient de tenir compte des contraintes d'établissement énoncées (humaines, financières, scolaires, organisationnelles, etc.). Le candidat doit s'appuyer sur des cadres de référence institutionnels pour déterminer des objectifs d'apprentissage, identifier des notions et des compétences info-documentaires.

Le jury attend du candidat qu'il sache justifier ses choix. Il apprécie une méthodologie solide (rappel du sujet, démarche de recherche et annonce de la séance, numérotation des diapositives, etc.) et remarque que les candidats, dans leur ensemble, se réfèrent aux programmes lors de leur proposition de séances. En revanche, le jury regrette que de nombreux candidats omettent d'inclure une problématique personnellement réfléchie, un plan détaillé de leur présentation à venir et une analyse fine du sujet.

Le jury indique aux candidats que l'analyse littérale du sujet est nécessaire mais qu'elle ne suffit pas. S'il convient de définir les notions qui sont au centre de la leçon, il est regrettable que certains candidats ne traitent pas des apprentissages qui font le cœur de la séance pédagogique. Les candidats qui font des propositions didactiques en cohérence avec la situation présentée dans le sujet et avec des compétences extraites de référentiels existants

sont valorisés. Le jury relève en revanche que certains candidats, malgré une présentation exhaustive du sujet, ne prennent pas en considération la production finale demandée aux élèves. Enfin, il note qu'il est nécessaire de situer la leçon dans une progression.

Dans l'entretien consécutif à la leçon, le candidat doit approfondir les potentialités du sujet, justifier ses choix pédagogiques, les analyser, voire les remettre en cause. Le jury constate que les normes bibliographiques et leur fonction sont peu maîtrisées, que le circuit éditorial de la littérature scientifique est méconnu (alors même que la référence à l'information scientifique est systématiquement convoquée quand il s'agit d'esprit critique), tout comme la dimension économique des médias et de l'information.

2.4.2. Pendant les deux heures de préparation

La maquette de l'épreuve impose la préparation d'une « séance » pédagogique et/ou éducative et non plus celle d'une « séquence ». Cela implique que la plus grande partie du temps de l'exposé se focalise sur une séance. Bien que la séance proposée par le candidat puisse s'inscrire dans une séquence, cette dernière doit rester en arrière-plan.

Il est recommandé de lire en priorité le ou les textes officiels mentionnés dans le sujet et de ne pas commencer à travailler la séance avant d'en avoir assimilé les directives ainsi que les objectifs et les intentions pédagogiques. Les autres sources essentielles sont celles fournies par l'Éducation nationale pour l'accompagnement des enseignants, mais aussi les sources professionnelles et scientifiques.

Le candidat produit ou récupère une notice documentaire (BCDI⁶), en indiquant clairement la modalité de récupération et le travail de réécriture et d'amélioration opéré. Le jury observe que le traitement documentaire est souvent négligé, incomplet, voire non fait à l'issue des deux heures de préparation.

Le jury regrette que le corpus présenté soit fréquemment éloigné de la problématique, du sujet et du public concerné. Il est rappelé que le candidat doit clairement indiquer le public destinataire pour chaque document sélectionné.

2.4.3. L'exposé de l'épreuve 1

Pour appuyer un propos structuré et organisé, le candidat doit choisir son mode de présentation (document, texte, diaporama, etc.). Il peut utiliser des grilles préétablies mais l'expérience montre que les présentations « pré-façonnées » sont souvent un handicap lors de l'oral. En outre, le jury appelle l'attention des candidats sur le niveau et le registre de langue qu'il adopte.

Introduction

Le candidat doit reformuler le sujet en montrant qu'il prend en compte tous les éléments essentiels. Il doit montrer au travers de sa problématique qu'il a saisi l'enjeu particulier du sujet et la place du professeur documentaliste dans la situation pédagogique qui lui est soumise.

Des imprécisions, voire des confusions importantes, sont parfois observées sur des notions ou concepts info-documentaires de base : auteur, directeur de publication, éditeur, veille, droit à et droit de l'image, médiation, source, etc. Le candidat a avantage à présenter sa réflexion en s'appuyant sur une problématique. Il présente ensuite le plan de son exposé qui intègre tous les éléments demandés dans la consigne de l'épreuve.

Les modalités d'ouverture des accès conduisent le jury à porter un regard attentif à la démarche de recherche d'information et d'utilisation des ressources, notamment à partir de l'historique de navigation de recherche. Il est donc apprécié que le candidat présente également sa stratégie de façon succincte.

Dans l'ensemble, les candidats font preuve d'une bonne connaissance des réformes, de l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, des référentiels, etc. mais disposent de connaissances plus limitées sur les questions de culture et de techniques en information-documentation. Malgré la bonne maîtrise générale de l'épreuve, la culture des sources, la typologie de l'information, la caractérisation des ressources, les outils de traitement de

⁶ Ce logiciel est le seul disponible pour la présentation

l'information sont encore trop faiblement maîtrisés. Les critères d'expertise et de pertinence de l'information ne sont pas toujours assurés.

Partie sur la scénarisation de la situation proposée

Quelques points sont indispensables à la réussite de l'épreuve :

- la séance est contextualisée de façon cohérente au regard des établissements, niveaux, programmes et dispositifs indiqués dans le sujet ou pouvant s'y rattacher ;
- l'activité proposée peut conduire à associer d'autres partenaires dans l'établissement (CPE, autres professeurs, personnel médico-social, associations, etc.) et en dehors de celui-ci ;
- selon les sujets, le professeur documentaliste est amené à travailler seul lors d'une séance, en co-animation ou en co-intervention : le candidat doit proposer une situation pédagogique qui tienne compte de ces conditions particulières ;
- les compétences travaillées avec les élèves sont de nature disciplinaire, info-documentaire et transversale ;
- l'intérêt de la tâche ou des tâches proposées aux élèves doit être précisé, comme celui des productions intermédiaires ou finales si le sujet s'y prête ;
- les activités proposées permettent d'engager une différenciation pédagogique qui doit être explicite ;
- selon les publics visés, les évaluations prévues sont à adapter aux objectifs et/ou aux compétences énoncés au début de la présentation, tout comme les modalités pratiques envisagées (fiches élèves, scénario d'accompagnement, outil spécifique, etc.) ;
- la connaissance des grandes notions liées aux SIC est attendue et notamment celles liées au droit de la propriété intellectuelle ou de la vie privée, etc. ;
- lorsqu'un outil est choisi, il est essentiel d'expliquer la pertinence du choix au regard de l'action visée ;
- le jury apprécie que le candidat fasse preuve de créativité et d'originalité, voire d'audace, et qu'il envisage des prolongements cohérents au-delà du sujet initial ; selon les situations, la séance peut ne pas se dérouler au CDI (salle informatique, salle de classe, espaces extérieurs à l'établissement, etc.).

Le corpus et la bibliographie

Les candidats veillent à établir leur corpus ou leur bibliographie en fonction d'une démarche documentaire rigoureuse. Le nombre de documents retenus peut difficilement excéder cinq. La justification relative au choix des documents du corpus doit apparaître clairement puisqu'elle est l'indice permettant d'apprécier si le candidat a analysé les besoins des élèves et a su s'y adapter.

Le jury met à disposition une déclinaison simplifiée du logiciel de gestion bibliographique Zotero (accessible à l'adresse <https://zibib.org/>) : les candidats sont libres de l'utiliser ou non.

Les candidats doivent pouvoir démontrer et justifier de l'intérêt de la normalisation dans les activités documentaires.

Le traitement documentaire

Les deux documents retenus pour le traitement documentaire doivent être choisis pour leur intérêt à figurer dans la base documentaire de l'établissement. Il est rappelé que la gestion (intellectuelle et technique) d'une base documentaire est un élément important de la pratique du professeur documentaliste.

Outre un minimum de connaissances nécessaires, il est important que le candidat démontre sa compréhension des enjeux intellectuels du traitement documentaire ainsi que l'intérêt qu'il revêt pour les usagers. C'est par exemple le cas du champ *descripteurs* qui implique que soit faite la différence entre *descripteurs* et *mots clés* et que soit connu le thésaurus à la base de l'indexation. C'est le cas également du champ *résumé*, souvent rempli sans idée des objectifs des différents résumés documentaires possibles à réaliser. Il convient aussi d'éviter les

résumés présentés sous la forme d'une unique phrase générique ne permettant pas à un usager potentiel d'établir une sélection.

Le jury attend également du candidat des connaissances sur le traitement documentaire, la connaissance des métadonnées, le référencement, et, plus largement, la gestion de l'information en lien avec le projet et les intentions pédagogiques envisagées. On note, chez les candidats, de nombreuses approximations de termes info-documentaires : index, classement, champ, condensation, indexation, etc.

Si une notice n'a pas été produite par le candidat, ou si elle est manquante, le jury se réserve le droit de la lui faire produire pendant l'entretien.

2.4.4. L'entretien de l'épreuve 1

L'entretien permet de déterminer le caractère réaliste, ou non, de la séance. Il porte sur les compétences informationnelles visées, l'évaluation envisagée, la prise en compte des acquis ou des prérequis des élèves, etc. Les membres du jury reviennent sur les choix et les stratégies de recherche d'information à partir des traces de l'historique de navigation. Le candidat doit être en mesure de justifier et d'expliquer la provenance de chaque document ou ressource qu'il propose.

L'entretien cherche également à vérifier la solidité des connaissances du candidat. La connaissance de sources d'informations en phase avec le sujet et le métier sera appréciée. Les candidats ne doivent pas oublier que les travaux des auteurs en SIC (ou plus largement en SHS) travaillés à l'occasion des épreuves écrites, peuvent être à nouveau convoqués. Les candidats sont susceptibles d'être interrogés à l'occasion de l'oral sur ces références.

Le jury constate que les candidats ont tendance à aller très vite dans la présentation du traitement documentaire, rendant visible un travail superficiel, voire inachevé. C'est pourquoi les questions portent non seulement sur les opérations documentaires effectuées, mais aussi sur la pertinence des sources et des documents sélectionnés par rapport aux besoins (analysés ou pas) des élèves et à leurs capacités cognitives et d'apprentissage.

Les candidats doivent donc apprendre à se projeter dans leur futur métier et expliciter leur démarche, démontrer l'intérêt pédagogique des outils qu'ils utilisent au sein d'une séance pédagogique et leur pertinence en regard du public ciblé, réfléchir aux transferts de compétences et aux acquisitions pour les élèves. Ils doivent s'affirmer dans leur projection dans le métier de professeur documentaliste et dans les spécificités de ce dernier.

2.5. Exemple de sujet (BTS)

Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation et dans l'appropriation des attendus, les éléments colorisés renvoient aux invariants présents pour chaque sujet : Bleu : type d'établissement ; Vert : niveaux d'enseignement ; Rouge : dispositif ; Orange : type de production ; Violet : discipline(s) associées ; Marron : thème de recherche).

Le professeur de **culture générale et expression** d'une classe de **deuxième année de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Tourisme en lycée général et technologique** vous sollicite pour travailler sur le thème « **Paris ville capitale** » (BOESR N11 du 16 mars 2023). Il souhaite que ses étudiants réalisent des comptes rendus de lecture sous forme de vidéos en 180 secondes. Vous concevez une séance sur **les enjeux éthiques, juridiques et techniques** d'une **production multimédia**.

Analyse du sujet :

Cadre pédagogique : La classe de deuxième année de BTS dans la matière « *Culture générale et expression* » sur le thème « *Paris, ville capitale* »

Analyser le Bulletin officiel (B.O.) : Remarque : le thème « *Paris ville capitale* » dans la discipline « *culture générale et expression* » est au programme de la deuxième année (thème 2 en fin du cycle). On peut considérer que le public visé possède des connaissances et des prérequis à la fois dans la matière, mais aussi en EMI. De plus, le public de BTS peut dérouter les candidats, car c'est un public pas/peu rencontré dans les stages ou les expériences des M2. Difficulté des candidats pour trouver des tâches adéquates et se mettre au niveau des élèves/étudiants.

Par ailleurs, le B.O mentionne une bibliographie d'œuvres variées ouvrant sur la littérature, la bande dessinée, les arts plastiques, le cinéma ou encore la musique. L'analyse des œuvres sous la forme d'un compte rendu permet une ouverture sur les domaines de l'art et propose une diversité des supports. Le candidat a l'opportunité de proposer un corpus riche et varié à partir de sa propre veille ou de ses propres connaissances.

Les termes du sujet :

« *Le professeur vous sollicite pour travailler...* ». Le candidat peut envisager une co-intervention ou une co-construction, mais rien ne l'y oblige dans l'intitulé du sujet.

La production finale attendue possède deux aspects. Dans le contenu, il est attendu un compte rendu. Ce sont des compétences qui sont liées à la fois à l'enseignement de Lettres, mais aussi à l'EMI puisque l'on peut s'appuyer sur les notions « analyse » et « synthèse ». L'autre aspect concerne la forme puisqu'il est écrit « *vidéo en 180 secondes* » évoquant, sans le nommer, le format « *ma thèse en 180 secondes* » (ou « *mon master en 180 secondes* »), mais aussi les formats type TEDX. Ces formats contraignent à l'utilisation de l'image animée et à une forme de narration très courte. Cette production finale suppose une connaissance des techniques et des outils liés à la vidéo ainsi que des notions éthiques et juridiques dans le domaine de la production multimédia.

La thématique de la séance est « *Paris, ville capitale* » et sous-entend un corpus d'œuvres sur ce sujet.

« *Vous concevez* » suppose que le professeur documentaliste intervient dans son domaine de compétences en EMI.

Les notions à faire travailler sont « *l'éthique* » et les aspects « *juridiques et techniques d'une production multimédia* »

Il est important pour le candidat de distinguer les trois termes :

Ethique : Tiré du mot grec, *Ethos* signifiant manière de vivre. Ensemble de principes concernant la morale, les valeurs et les règles de conduite de notre société.

Juridique : ce qui répond à des principes de la loi (propriété intellectuelle, droit de l'auteur, etc.).

Technique : ce qui découle de l'usage des outils choisis dans la séance (logiciels propriétaire ou libre, Creative Commons, Copy Left, RGPD, etc.).

Cette articulation peut parfois prêter à confusion chez les candidats.

Les compétences info-documentaires :

En BTS, le SCCC et le CRCN ne sont pas à rappeler obligatoirement ; il n'existe pas de référentiels de compétences EMI pour ce niveau scolaire. Néanmoins, nous pouvons nous appuyer sur le BO N°3 du 20-01-2022 qui spécifie des compétences numériques de niveau 5 pour :

« *Domaine 2 Communication et Collaboration,*

2-2 Partager et publier :

Maîtriser son expression publique en ligne en fonction du média

Connaître et appliquer les bases du droit de la propriété intellectuelle ainsi que les licences associées au partage de contenus »

Par ailleurs, rien ne contraint les candidats à proposer des référentiels professionnels construits par l'APDEN, les Traam EMI/Documentation ou des travaux académiques. Il convient, à ce titre, de faire attention à la hiérarchie entre des préconisations professionnelles et des obligations institutionnelles.

Proposition de séquence avec déroulement de la deuxième séance pour répondre au sujet :

Titre de la séquence : Éthiques, juridiques et techniques : les enjeux d'une production multimédia.

Séance 1 : « *Qu'est-ce qu'un compte-rendu de lecture en image ?* »

Prérequis : avoir lu et travaillé sur une œuvre du thème « *Paris, ville capitale* »

Avec le professeur de discipline, le professeur documentaliste propose une lecture argumentée de plusieurs œuvres analysées par des spécialistes (corpus de vidéos).

L'objectif est de construire une méthodologie de rédaction d'un scénario qui rend compte de l'œuvre étudiée en respectant les codes du format « *ma thèse en 180 secondes* » ou des Formats *TedX*.

Séance 2 : « *Respectez ! Attribuez !* »

On traite le sujet dans cette séance 2.

À l'aide des scénarios rédigés en séance 1, on confronte la réalité de l'éthique, du droit et de la technique aux propositions des élèves.

Par exemple :

- Contraintes éthiques : ne pas trahir le propos de l'auteur de l'œuvre ;
- Contraintes juridiques : le droit d'auteur est-il respecté dans la vidéo (citations/extraits, libre de droit/propriétaire, gratuit/payant, droit à l'image, droit de reproduction, autorisation de captation, droit à l'image, licences d'utilisation, etc.) ;
- Contraintes techniques : quels choix de logiciels de montage et de solution d'hébergement numérique ?

Il s'agit pour le professeur-documentaliste d'accompagner et de mettre en place un cadre pour chaque enjeu pour que l'élève puisse envisager une production où le droit d'auteur sera respecté (droit à l'image et droit d'auteur), valorisant une utilisation d'outils libres de droit (Creative Commons, banques d'images/vidéos et de musiques libres de droits, etc.) et prenant en compte les contraintes techniques telles que la durée. Les élèves peuvent être également créateurs de contenus ou utiliser une intelligence artificielle : quoi qu'il en soit, il s'agit d'accompagner l'élève afin qu'il s'ouvre à la créativité.

Cette séance peut être menée sous forme d'atelier de 15 minutes.

Temps 1 : 5 minutes (présentation et lancement de la séance)

Les professeurs rappellent et présentent les objectifs de cette séance.

Le groupe classe se divise en groupe de production (de deux à quatre étudiants). Ils se répartissent en ateliers au préalable mis en place par les enseignants et devront, à l'issue de chaque atelier, compléter une fiche qui sera évaluée par les enseignants à la fin de la séance.

Temps 2 : 45 minutes (3 ateliers de 15 minutes)

Atelier éthique avec le professeur de culture générale et expression autour d'un nuage de mot et d'un brainstorming autour de la notion. L'enseignant veillera à faire émerger une définition coconstruite avec les étudiants.

Atelier juridique : Visionnage de la vidéo : « La propriété intellectuelle ! C'est ton droit ! » de Camille Décode sur la plateforme Lumni. Les élèves, en autonomie, devront visionner la vidéo et noter les règles qu'ils vont devoir respecter dans leur production finale.

Atelier technique : Utilisation d'un PADLET pour cerner les différentes possibilités techniques et les contraintes du format en 180 secondes. Le professeur documentaliste présentera tous les outils (banques d'images libre de droits, banques de sons libre de droits) et le matériel mis à leur disposition (appareil photo, micro, perche ou matériel disponible en prêt à l'atelier Canopé).

Temps 3 : 5 minutes (conclusion et évaluation)

Restitution des fiches de travail en vue d'une évaluation

Cette séance est un prérequis à l'écriture du synopsis.

Séance 3 : « *Montez ! Partagez !* » : Mise en pratique des compétences dans le tournage et le montage des vidéos...

Corpus et éléments de traitement documentaire

Bibliographie indicative

Ressources destinées à préparer la séance

- « Education au numérique éthique et responsable : quels enjeux ? ». La médiation scientifique. Cité sciences et industrie - [En ligne], 05/04/2023. Consulté le : 20 juin 2024. Disponible sur : https://www.cite-sciences.fr/fileadmin/fileadmin_CSI/fichiers/vous-etes/enseignant/Teduc/CR_Teduc_Education_au_numerique_5_avril_2023.pdf

Contient également une bibliographie permettant de poursuivre l'appropriation du sujet.

- Bulletin officiel Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « Brevet de technicien supérieur ». <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/23/Hebdo11/ESRS2303798N.htm>. Consulté le 20 juin 2024.

Ressources pour l'étudiant :

Boukaïba, Sarah « La propriété intellectuelle ». Lumni [En ligne], 07/03/2022. Consulté le : 21/06/2024.

Pierrat, Emmanuel ; Neaut, Fabrice ; « Le droit d'auteur », Lombard, La petite bédéthèque savoir, 80 p. 20 mai 2016.

Pettineo, Camille, « Les médias face à l'intelligence artificielle : 20 chartes passés au crible. » Dans La Revue des médias.[En ligne] Consulté le : 20/06/2024 Disponible sur : <https://larevuedesmedias.ina.fr/les-medias-face-intelligence-artificielle-20-chartes-passees-au-crible>

Traitement documentaire :

Document 1 :

Boukaïba, Sarah « La propriété intellectuelle ». Lumni [En ligne] publié le 07/03/2022. Durée : 7.5 mn.. Consulté le : 21/06/2023. Disponible sur <https://www.lumni.fr/video/la-propriete-intellectuelle#containerType=program&containerSlug=c-est-ton-droit>

Notes : Avec la participation de Camille Decode et Michael Correia

Résumé : Définition des notions de droits d'auteur, droit moral et patrimonial sur une œuvre, protection de la propriété intellectuelle.

Descripteurs Motbis : Propriété littéraire et artistique, œuvre artistique, législation.

Document 2 :

Pierrat, Emmanuel ; Neaut, Fabrice ; *Le droit d'auteur*, Lombard, La petite bédéthèque des savoirs numéro 5. Collation : 80 p. Date de parution 20 mai 2016.

Résumé : Cette bande dessinée fait le point sur la complexité du droit de la propriété littéraire et artistique des images, des sons, en architecture, sur les objets, mais aussi les paroles, les vêtements et les tatouages.

Descripteurs Motbis : Propriété littéraire et artistique, œuvre artistique, législation.

2.6. Sujets donnés en 2024

Les professeurs en charge d'enseigner l'histoire-géographie et le français à une classe de 4ème Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) en collège vous sollicitent pour travailler sur le thème "Le XVIIIe siècle. Expansions, Lumières et révolutions" du programme d'histoire-géographie du cycle 4 (BOEN n° 31 du 30 juillet 2020). Ils souhaitent faire réaliser aux élèves des podcasts sur les figures marquantes de la Révolution Française. Vous concevez une séance sur la structuration des informations déjà collectées dans un document spécifique.

La professeure de sciences et vie de la Terre (SVT) d'une classe de 6ème du collège vous sollicite pour aborder le thème "Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent" du programme d'enseignement de sciences et technologie du cycle 3 (BOEN n°25 du 22 juin 2023). Elle souhaite faire travailler les élèves sur l'hivernation et l'hibernation chez les animaux. Vous concevez une séance visant à identifier les mots-clés pertinents pour réaliser des fiches d'identité sur les mammifères hivernants et hibernants.

Le professeur d'histoire-géographie du collège vous sollicite pour un projet de réalisation d'une émission radiophonique dans le cadre du thème « La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance » du programme d'histoire-géographie du cycle 4 (BOEN n°31 du 30 juillet 2020). Il souhaite travailler avec une classe de 3ème sur la résistance dans le contexte local avec la rencontre de témoins. Vous concevez une séance sous forme de conférence de rédaction visant à réaliser l'émission sur la webradio de l'établissement.

Vous sollicitez les professeurs principaux des classes de 4ème de votre collège, dans le cadre du parcours Avenir (BOEN n° 28 du 9 juillet 2015) pour préparer le choix d'orientation des élèves. Vous souhaitez leur faire réaliser une carte heuristique des métiers en lien avec leurs centres d'intérêt. Vous concevez une séance sur la hiérarchisation de l'information.

Le professeur de français d'une classe de 3ème de votre collège vous propose de travailler sur les stéréotypes de genre dans le cadre de la thématique « Lecture et compréhension de l'écrit et de l'image » (BOEN n° 31 du 30 juillet 2020). Vous concevez une séance sur l'analyse de la communication publicitaire.

La professeure chargée de l'enseignement moral et civique (EMC) en lycée professionnel vous propose de travailler avec une classe de Terminale sur le changement climatique dans le cadre de la thématique « S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société » (BOEN spécial n° 1 du 6 février 2020). Elle souhaite faire participer ses élèves à un concours d'éloquence. Vous concevez une séance sur l'analyse de la fiabilité des types de contenus mis en ligne en regard du discours scientifique.

Le professeur de Prévention Santé Environnement (PSE) en lycée professionnel vous propose de travailler avec une classe de seconde métiers du commerce et de la vente sur les bienfaits de l'activité physique pour la santé dans le cadre de la thématique « L'individu responsable de son capital santé » (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019). Ce projet donnera lieu à la mise en œuvre d'une exposition de sensibilisation en lien avec l'année olympique et paralympique. Vous concevez une séance sur la fiabilité des sources dans le domaine de la santé et du sport.

Le professeur d'histoire-géographie d'une classe de 1ère spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) en lycée général et technologique vous sollicite pour travailler sur le thème « S'informer : un regard critique sur les sources et modes de communication » (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019). Ce projet donnera lieu à la création d'infographies sur les théories du complot et leurs mécanismes. Vous concevez une séance permettant aux élèves d'identifier les caractéristiques de ces théories.

Le professeur d'arts plastiques d'une classe de 1ère du lycée général et technologique vous sollicite pour travailler sur l'objectif "développer de la curiosité pour la création artistique et la culture en général" du Programme d'enseignement optionnel d'arts (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019). Ce projet donnera lieu au déploiement d'un outil de curation collaboratif. Vous concevez une séance relative à l'éditorialisation.

Vous sollicitez la professeure en charge de l'enseignement de sciences numériques et technologie (SNT) d'une classe de seconde en lycée général et technologique pour travailler sur la thématique "Le Web" du Programme de sciences numériques et technologie (BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019). Vous projetez d'organiser un débat argumentatif sur les enjeux éthiques et sociaux de l'intelligence artificielle. Vous concevez une séance sur la sélection d'informations en vue de la préparation de ce débat.

Vous sollicitez la professeure de communication d'une classe de première année de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Professions Immobilières (PIM) du lycée général et technologique pour travailler sur l'unité « Construction d'une professionnalité dans l'immobilier » du Référentiel BTS Professions immobilières (arrêté du 22 novembre 2023, JORF n° 0284 du 8 décembre 2023). Vous souhaitez que les élèves créent des publications sur un réseau social au sein desquelles ils devront présenter leur future profession. Vous concevez une séance sur l'identité numérique et les réseaux sociaux professionnels.

Le professeur de culture générale et expression d'une classe de deuxième année de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Tourisme du lycée général et technologique vous sollicite pour travailler sur le thème « Paris, ville capitale » (BOESR n° 11 du 16 mars 2023). Il souhaite que ses élèves réalisent des comptes rendus de lecture sous forme de vidéos en 180 secondes. Vous concevez une séance sur les caractéristiques d'une production multimédia.

3. L'épreuve 2 d'admission : l'entretien

Les épreuves d'admission comprennent une épreuve commune à tous les CAPES externes et au concours externe de conseillers principaux d'éducation. Elle vise à vérifier l'engagement du futur enseignant au sein d'un service public. L'épreuve repose sur la prise en compte du parcours spécifique de chaque candidat et sur la façon dont il en tire parti pour exposer ses motivations à devenir professeur et à exercer son métier dans le cadre réglementaire.

3.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve

Pour cette épreuve **qui dure 35 minutes (coefficient 3)**, les candidats ne disposent pas de temps de préparation. La question de la « motivation » renvoie au parcours, quel qu'il soit, qui a conduit le candidat à se présenter au concours, mais aussi sa capacité à identifier les compétences acquises qui sont transférables pour mener à bien les missions d'un professeur et sa compréhension de la signification de l'engagement et de la posture qu'impliquent les responsabilités qui lui seront confiées.

Points forts des candidats auditionnés :

La plupart des candidats se sont préparés à cette épreuve. Ils ont, dans leur très grande majorité, utilisé un registre de langue adapté, su se montrer à l'écoute et respecté le cadre de l'épreuve.

Points faibles des candidats auditionnés :

Citons par exemple les propos qui, lors de l'exposé et/ou de l'échange, révèlent une compréhension incertaine de concepts essentiels (service public, neutralité/laïcité, etc.) et une difficulté à établir un lien entre une définition et son volet pratique. De nombreux candidats éprouvent des difficultés à prendre du recul et à mobiliser des connaissances pour conduire une analyse qui leur permette de dépasser la simple description d'une situation observée ou d'une expérience vécue.

La première partie de l'épreuve :

Chaque commission dispose des fiches individuelles des candidats interrogés. Si elles ne sont pas évaluées, elles permettent aux membres du jury une première approche du parcours du candidat, des compétences qu'il a pu acquérir, de la manière dont son projet personnel s'est construit. Ces fiches sont également un support pour préparer le questionnement au cours de l'entretien.

Les présentations ont généralement été préparées soigneusement par les candidats. Néanmoins, un grand nombre d'entre eux n'ont pas utilisé pleinement les cinq minutes dont ils disposaient pour développer leurs motivations et les points saillants de leur parcours. Aucune pénalisation en terme de note n'a été appliquée lorsque l'intégralité du temps n'a pas été utilisée par les candidats, mais la durée consacrée aux questions a été allongée pour respecter les 15 minutes allouées à cette première partie de l'entretien. En n'utilisant pas les cinq minutes dont ils disposent, les candidats se privent de l'opportunité de valoriser leur parcours et leur capacité d'analyse des compétences acquises qui seront transférables dans leurs futures missions en tant que professeurs documentalistes.

Les candidats sont invités à identifier les éléments susceptibles d'éclairer le jury sur leur cheminement et leurs motivations. Des candidats ont fait montre de qualités de communication. Ils ont su choisir les axes qu'ils ont

ensuite développés et transposer des compétences acquises au fil de leur parcours au service du métier de professeur.

Les candidats ne disposent pas de support pour leur exposé, ce qui offre l'occasion de démontrer des capacités de communication et de spontanéité. Inversement, les exposés récités ont desservi les candidats. L'explicitation des motivations est restée lacunaire chez un grand nombre de candidats qui n'ont pas pu faire valoir une réelle appréhension de la diversité des missions d'un professeur documentaliste et de la posture professionnelle. Les candidats ayant le mieux réussi cette partie de l'épreuve ont conjugué transmission de la motivation, enthousiasme, dynamisme, sincérité, écoute, langage corporel adapté, présentation d'expériences originales, référence à la hiérarchie, aux partenaires, au travail en équipe dans les situations présentées, etc. En revanche, les candidats en difficulté n'ont pas su exprimer clairement leurs motivations. Certains candidats ont malheureusement présenté leur parcours par un exposé appris par cœur, de façon chronologique, sans mise en perspective. D'autres, en reconversion professionnelle, n'ont pu établir de liens entre leur parcours précédent et leur volonté de devenir professeur documentaliste. D'autres encore ne sont pas parvenus pas à extraire de leur parcours universitaire et de leurs expériences professionnelles ou personnelles (associatives, culturelles, etc.) les compétences transférables attendues chez un professeur documentaliste.

La seconde partie de l'épreuve :

La seconde partie de l'épreuve a une durée de vingt minutes. Elle doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelles, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier et à transmettre les valeurs de la République, ainsi que les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire, neutralité et laïcité, lutte contre les discriminations, etc.). Il est attendu du candidat qu'il analyse et traite des situations professionnelles, qu'il en comprenne les enjeux, qu'il fasse preuve de réactivité en apportant une réponse adaptée et de bon sens, conforme aux exigences du service public, du cadre déontologique et éthique et des missions des professeurs et personnels d'éducation et qu'il mobilise à bon escient des connaissances pour justifier ses choix, qu'il apporte une réponse argumentée qui dépasse la seule proposition d'actions immédiates, tout en s'appuyant sur le cadre réglementaire, déontologique et institutionnel.

Les mises en situation nécessitent de mobiliser des connaissances et de proposer des réponses pragmatiques adaptées en lien avec les acteurs d'un EPLE et de maîtriser un *timing* rapide (prise de connaissance de la situation, élaboration de la réponse, formulation et échanges). Le jury a apprécié que certains candidats aient contextualisé leur propos en faisant preuve d'une analyse approfondie de la situation proposée (lien avec l'actualité du système éducatif ou avec les programmes scolaires). Les candidats qui ont réussi ont convoqué les principes et valeurs mis en jeu avec pertinence, pensé aux acteurs avec qui collaborer et aux instances à consulter. Ils ont fait preuve de discernement et de pragmatisme et ont été capables d'imaginer des solutions pertinentes, à court, moyen et long terme.

3.2. Bilan et conseils aux candidats

Comme l'an passé, les prestations des candidats ont été, dans l'ensemble, d'un niveau convenable.

Les candidats doivent être en mesure de se positionner en tant que cadres A de la fonction publique en responsabilité d'élèves. Au-delà des missions spécifiques du professeur documentaliste, les meilleures prestations sont celles qui ont abordé les questions et les mises en situation sous l'angle des missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, du statut de fonctionnaire ou en tant que membres d'une communauté éducative.

Les candidats doivent connaître les droits et devoirs du fonctionnaire même si le jury n'attend pas d'eux une connaissance précise et exhaustive du code de la fonction publique et du code de l'éducation. Ils doivent connaître le cadre administratif de travail d'un professeur (fonctionnement d'un EPLE, de ses instances, de sa structure du personnel, etc.) ainsi que les référentiels spécifiques, savoir ce qu'est un « projet d'établissement », etc. Ils doivent aussi avoir une perception réaliste de l'environnement professionnel dans lequel le futur professeur est appelé à exercer : chaîne hiérarchique, personnels composant la communauté éducative, et surtout une connaissance des élèves dans leur diversité, leurs processus d'apprentissage, etc.

L'épreuve est rythmée par les différents temps que constituent la présentation, les mises en situation et les échanges. Comme pour toutes les épreuves, la clarté du propos, la qualité de l'expression sont des éléments pris en compte dans l'évaluation de la prestation. Certains candidats ont été fortement sanctionnés en raison de l'emploi d'un vocabulaire trop familier, voire incorrect, qui n'a pas sa place lorsqu'il s'agit de recruter de futurs enseignants : si la spontanéité de l'échange peut être jugée positivement, le candidat doit étayer toutes les positions qu'il entend défendre. En outre, le jury apprécie la précision du propos qui témoigne de qualités de communication, mais aussi de connaissances maîtrisées, l'utilisation à bon escient de connaissances disciplinaires, etc.

L'épreuve d'entretien est aussi un temps d'échange entre le candidat et les membres de la commission. Les questions ou suggestions des membres du jury se construisent aussi au regard des propos du candidat. Le jury est fondé à l'amener à réfléchir, analyser, approfondir, nuancer ses affirmations ou ses propositions. Être à l'écoute du jury peut permettre de rattraper une prestation mal engagée. D'une façon générale, les meilleures prestations sont celles durant lesquelles les candidats ont su établir un lien entre les expériences vécues et/ou observées et les missions et les droits et devoirs du professeur. Une analyse approfondie des situations observées ou vécues à l'occasion des stages et des échanges avec des professionnels de missions variées est un atout indéniable.

3.3. Des exemples de mises en situation soumises aux candidats

3.3.1. Les sujets de mise en situation numéro 1

Vous êtes professeur documentaliste en lycée professionnel. Vous proposez à l'équipe pédagogique de lettres-histoire, la lecture de l'ouvrage *Mémoire de fille* d'Annie Ernaux aux classes de 2^{nde}. Certains professeurs s'y opposent car ils craignent la réaction d'élèves face à l'évocation de la première expérience intime de l'auteur.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. En lien avec l'infirmière scolaire et les professeurs de Sciences de la vie et de la Terre, vous décidez de créer au CDI un espace dédié aux ressources relatives à la vie sexuelle et affective. Le chef d'établissement reçoit un courrier des représentants des parents d'élèves qui s'insurgent contre cette initiative.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Impliqué dans la préparation des classes de 3^{ème} à la certification PIX, vous recevez un courrier du père d'une élève vous indiquant qu'il refuse qu'elle continue à participer à vos séances qui ne font, selon lui, que renforcer son addiction à Internet.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. En collaboration avec le professeur d'histoire-géographie vous souhaitez qu'une classe de 3^{ème} réalise une exposition sur la vie du résistant Missak Manouchian, à l'occasion de sa panthéonisation. Vous constatez que deux élèves refusent de se mettre au travail, au prétexte qu'il n'était pas un « vrai Français ».

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Dans le cadre du dispositif Collège au cinéma, vous accompagnez une classe de 3^{ème} à la projection d'un film de fiction abordant la notion de genre. Un élève de la classe refuse de monter dans le bus et vous informe que son père lui a demandé de ne pas assister à cette projection.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée général et technologique et vous intégrez dans le fonds documentaire des récits de vie d'adolescents victimes de comportements homophobes. Le proviseur vous informe que des élèves l'ont saisi car ils sont choqués de la présence de ces ouvrages au CDI.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. En collaboration avec le professeur de sciences de la vie et de la Terre, vous organisez un atelier de recherche documentaire sur la reproduction des mammifères. Deux élèves refusent de participer aux travaux, choqués par le sujet de la sexualité animale.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. En collaboration avec le professeur de français d'une classe de 3^{ème}, vous organisez un voyage pédagogique sur un lieu de déportation. Une famille refuse que son enfant participe à ce voyage.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Avec le professeur d'histoire-géographie, vous encadrez la production d'une exposition sur les religions monothéistes. Lors de l'inauguration, des parents d'élèves protestent sur la présentation de leur propre religion qu'ils estiment déformée par des préjugés stigmatisants.

Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée général et technologique. Vous souhaitez réaliser, en collaboration avec les professeurs référents de l'éducation au développement durable, une exposition sur le dérèglement climatique et ses impacts. Des élèves refusent de participer au projet car ils se déclarent climato-sceptiques.

Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée général et technologique. Dans le cadre d'un salon du livre, vous souhaitez organiser une table ronde avec des écrivains. Un des professeurs de lettres associés au projet conteste la participation d'un des auteurs pressentis, en raison de ses propos politiques affirmés.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée général et technologique. Vous avez organisé la visite d'une exposition consacrée aux personnalités scientifiques, proposée par la médiathèque municipale. Vous êtes pris à partie par des élèves qui dénoncent une trop faible représentation des femmes. Ils vous indiquent qu'ils boycotteront la suite du travail prévu à partir de cette exposition.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Vous organisez un atelier à l'extérieur de l'établissement avec le professeur d'EPS, dans le cadre d'un projet en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques. Sans y avoir été invité, un parent d'élève, correspondant de la presse locale, vient pour couvrir l'événement.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée général et technologique. Dans le cadre d'une cordée de la réussite avec une grande école, vous organisez une séance d'échanges avec des étudiants. Un de vos élèves doute de ses capacités à pouvoir intégrer un jour une filière à haut niveau de sélection.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Lors d'une séance d'éducation aux médias et à l'information, la classe que vous prenez en charge vient juste d'intégrer un nouvel élève allophone qui maîtrise très peu le français et a donc des difficultés pour suivre votre séance.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée polyvalent. Un élève déficient visuel se plaint auprès de vous de ne pas avoir accès aux mêmes ressources que ses camarades, en raison de son handicap.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée polyvalent. Vous surprenez un élève qui, à l'aide d'un feutre noir, masque la nudité sur la reproduction photographique d'une œuvre d'art.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Vous accueillez des élèves de CM2 pour une séance de lecture de contes, en co-animation avec la professeure des écoles. Plusieurs élèves ont des difficultés de compréhension des textes sélectionnés.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée général et technologique. Des élèves de terminale vous sollicitent car ils se sentent en difficulté pour préparer leur Grand Oral.

EXEMPLE DE TRAITEMENT

Vous êtes professeur-documentaliste en collège. Dans le cadre d'une séance d'orientation consacrée à la découverte des métiers, que vous coanimez avec votre collègue psychologue de l'éducation nationale, vous constatez que deux élèves font souvent des remarques sexistes à l'évocation de certains domaines professionnels.

Constat :

Il relève des missions du professeur-documentaliste de participer à des séances dans le cadre du parcours avenir sur la découverte des métiers.

Principes / valeurs en jeu dans cette situation :

- Égalité / fraternité / liberté de choix / lutte contre les discriminations / analyse des stéréotypes
- Égalité : dépasser les stéréotypes genrés concernant les métiers.
- Liberté : liberté aux choix à l'orientation quel que soit le genre.
- Fraternité : respect mutuel des genres et des choix des condisciples.

Analyse de la situation :

- Origines de ces stéréotypes : famille, médias, réseaux sociaux, pairs, société en générale.
- Différences entre les stéréotypes qui sont des raccourcis, des heuristiques du cerveau ET les conséquences sociales qui peuvent entraîner des discriminations et porter des inégalités d'accès aux métiers, des inégalités salariales ou de reconnaissance sociale.
- S'agissant d'une coanimation, le traitement de la situation doit s'envisager à deux.
- Dans le cadre du cours et de la gestion de classe, l'enseignant doit interrompre ces agissements : rappel au règlement intérieur, à l'obligation d'accomplir les tâches inhérentes aux enseignements.
- Il convient d'approfondir l'origine de ces remarques pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une contestation d'autres valeurs de la République : laïcité par exemple.

Pistes de solution :

- Mettre au travail le groupe pour pouvoir consacrer un temps particulier à ces élèves.
- Gestion du groupe classe : les deux enseignants doivent se répartir la gestion de cette situation mais après avoir fait part de leur partage de réprobation de la situation. Les enseignants veilleront à maintenir un dialogue apaisé de leur part tout en restant ferme sur les attendus et la posture d'enseignant. Ils doivent porter conjointement le cadre éducatif.
- Dans le cas où les élèves persistent dans leurs agissements, des sanctions sont envisageables. De surcroît ; l'équipe éducative sera mobilisée afin d'identifier la globalité du problème (*quid* dans d'autres temps scolaires ? *quid* du positionnement de la famille ? etc.).
- Si la problématique discriminatoire ne se réduit pas à ces deux élèves, il convient d'y répondre de manière éducative et pédagogique : amener à conscientiser nos biais stéréotypés, travailler sur les pré-représentations des élèves, mettre en place des rencontres avec des professionnels dont le métier va à l'encontre des stéréotypes notamment de genre.
- Acquisition et valorisation de ressources documentaires par exemple la BD « *Les Culottées* » de Pénélope Bagieu. Le jury a apprécié la citation de références précises.
- Réflexion à conduire collectivement dans les instances et, en particulier, dans le cadre du conseil pédagogique, le volet citoyenneté du CESCE, les instances collégiennes (CVC), etc.
- Les actions pourront s'inscrire avantageusement dans l'ensemble des parcours et des enseignements (EMI, EMC, etc.) qui devront aussi veiller à ne pas véhiculer des stéréotypes ou discriminations.
- On pourra évoquer la piste de l'intervention du référent égalité filles-garçons.
- Un travail pourra être conduit sur les supports informationnels privilégiés par de nombreux élèves et les stéréotypes véhiculés et surreprésentés par les traitements informatiques (algorithmes).

3.3.2. Les sujets de mise en situation numéro 2

Vous êtes professeur documentaliste en lycée polyvalent. En traversant la cour lors de la pause méridienne, vous passez près de trois élèves assis sur un banc en train de fumer une *puff* (cigarette électronique).

Vous êtes professeur documentaliste en lycée professionnel. Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation élus au conseil d'administration vous demandent de mettre à disposition des élèves, dans les différents espaces du CDI, des tracts s'insurgeant contre des directives ministérielles impactant, selon eux, la qualité des enseignements.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée professionnel. Vous surprenez une conversation entre des élèves indiquant que l'espace détente du CDI est régulièrement occupé par une élève qui y organise le perçage des oreilles de ses camarades avec un pistolet de perçage.

Vous êtes professeur documentaliste dans un collège. À l'occasion d'une action de prévention routière, vous encadrez une classe de 5ème. Lors de la rencontre avec des gendarmes, vous entendez quelques propos désobligeants à leur égard, mais ne parvenez toutefois pas à identifier les élèves qui les ont proférés.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. À l'issue d'une activité avec une classe dans le CDI, vous constatez qu'une webcam a disparu.

Vous êtes professeur documentaliste dans un collège. Vous constatez qu'un élève est systématiquement mis de côté dans les différents temps de vie collective, en raison de ses choix vestimentaires.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Lors de la prise en charge d'une classe de 6^{ème}, au CDI, des élèves vous préviennent qu'un de leurs camarades s'est enfui en se faufilant à l'extérieur de l'établissement.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée professionnel. Un élève de 2^{nde} vous confie qu'il a été expulsé le matin-même de son logement avec sa mère et sa petite sœur de 5 ans.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée général et technologique. À la suite d'une séance pédagogique menée avec une classe de BTS, un étudiant enthousiasmé par votre séance vous écrit vouloir prolonger l'échange avec vous hors du lycée.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée polyvalent. Pendant la pause méridienne, vous animez un atelier journal. Trois élèves ayant été exclus lors de la dernière séance en raison de leur comportement perturbateur se présentent de nouveau devant votre salle.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Lors d'une sortie scolaire, une jeune fille de quatrième vous confie qu'elle croit être enceinte.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Vous ouvrez le CDI après votre pause méridienne lorsqu'un élève, le visage tuméfié, entre avec vous et ferme la porte afin de se protéger de ses agresseurs.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée général et technologique. En arrivant dans l'espace informatique du CDI, où travaillent quatre élèves, vous sentez une forte odeur de cannabis.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée polyvalent et vous animez un atelier lecture. Le proviseur constate que celui-ci n'est fréquenté que par des élèves de la voie générale.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Vous constatez qu'un élève de 5^{ème} vient tous les jours au CDI, lors de la pause méridienne et s'endort fréquemment dans l'espace détente.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée polyvalent. Un élève vous confie être victime de harcèlement en raison de son poids.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Lors d'une veille informationnelle sur les réseaux sociaux, vous découvrez une vidéo prise lors du cours d'un de vos collègues.

Vous êtes professeur documentaliste en lycée général et technologique. Lors d'une séance du conseil de vie lycéenne, dont vous êtes membre, plusieurs élèves tiennent, en son absence, des propos diffamants à l'encontre du proviseur adjoint.

Vous êtes professeur documentaliste en collège. À la fin d'une séance pédagogique, des élèves refusent de ramasser les papiers au sol car ils estiment que c'est au personnel d'entretien de s'en charger.

EXEMPLE DE TRAITEMENT

Vous êtes professeur documentaliste en collège. Par l'intermédiaire de la messagerie interne de l'établissement, un parent d'élève vous demande d'arrêter le prêt, à son enfant, de livres évoquant le thème de l'homosexualité.

Constat : il relève des missions du professeur documentaliste de gérer le fonds documentaire du CDI, en prenant appui sur la circulaire de missions des professeurs documentalistes du 27 mars 2017. Cette gestion revêt un caractère éducatif et pédagogique et en lien avec les programmes d'enseignement et les grandes missions du service public d'éducation.

Principes / valeurs en jeu dans cette situation :

- Service public d'éducation : contribuer à l'émancipation de l'élève, à la construction de son esprit critique et à son identité de futur citoyen.

- Principe de laïcité : l'école ne s'interdit pas à l'étude de situations et de thématiques, au nom de motifs culturels, religieux ou de tout type de croyance.
- Égalité et fraternité : chaque élève doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement et trouver sa place aux côtés de ses pairs ; non-discrimination et développement d'un esprit de tolérance.
- Co-éducation : maintenir un dialogue constructif avec les familles dans l'intérêt des élèves.

Analyse de la situation :

- L'élève est au collège : il faut veiller à préserver la construction identitaire en devenir. Âge propice aux questionnements sur les sujets liés à la puberté, l'orientation sexuelle, la construction de soi et la relation aux autres.
- Inquiétudes des parents qui ont des craintes du fait que la présence de documents traitant de l'homosexualité puisse être considérée comme un encouragement ou une incitation à suivre cette orientation sexuelle.
- L'enjeu pour le professeur documentaliste est de pouvoir dialoguer et expliquer aux familles que la présence de livres a une vocation informative et éducative et non incitative.
- Le professeur documentaliste peut se questionner sur le réseau professionnel à activer.
- Vigilance à avoir sur l'élève lui-même et son vécu dans la cellule familiale, la demande des parents peut être perçue comme un signal faible.
- Ne pas céder à la tentation de l'autocensure et donc sur les valeurs de l'école.

Pistes de solution :

- Avertir la hiérarchie ;
- Prendre des renseignements auprès du réseau de partenaires internes (CPE, professeur principal, infirmière, psychologue de l'éducation nationale, etc.)
- Réfléchir de manière collective à une stratégie de communication envers la famille
- Investiguer directement auprès de l'élève concerné (pas nécessairement par le professeur documentaliste) pour vérifier son ressenti et l'impact éventuel sur sa santé mentale.
- Le professeur documentaliste doit veiller à mettre à disposition des élèves un fonds documentaire varié sur les faits de société.
- Vigilance accrue sur les éventuels phénomènes de harcèlement
- S'assurer de la bonne mise en place de séances d'éducation à la vie sexuelle et affective.